



's BLÄTTEL

Bulletin annuel de l'Association pour la
Sauvegarde de la Maison Alsacienne

BRUMATH : la « Maison Riff » sauvegardée !



BERSTETT : repérage du patrimoine bâti
HUNSPACH : Le village préféré des Français 2020
LANGENSOULTZBACH : Un PLU exemplaire

Septembre 2021
Numéro 30

's Blättel est le bulletin annuel édité par l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne



ASMA
BP 90032
67270 Hochfelden

www.asma.fr
contact@asma.fr
07 86 20 53 88

Page Facebook : @associationpourlasauvegardedelamaisonalsacienne

L'ASMA est le relais local de



et partenaire de la marque Alsace



Rédaction :

Bernard Duhem, Directeur de la publication
Simone de Butler, Rédactrice en chef

Relecture :

Maryline Simler, Denis Elbel, Jean-Paul Mayeux

Réalisation graphique :

Exécutée en Alsace, par RLB Creative Design, rlb-creative-design.com

Impression :

Imprimé en Alsace par A.G.I. Imprimerie, www.agi-imprimerie.fr

Photo de couverture :

Jean Rapp, la « Maison Riff » à Brumath, 8 juillet 2021

Photos 4ème de couverture : Adhérents et abonnés au compte Facebook de l'ASMA

Photographies et documents : Marie-Line Battaglia, Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace, CNRS, Université de Strasbourg, Denis Elbel, FR3 Alsace, Simone de Butler, Commune de Hunspach, Vincent Thiébaud, Maisons Paysannes de France/Dominique Gauzin-Müller, SAS Imodis, Jean-Claude Kuhn.

Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.

Reproduction interdite sans l'accord écrit à demander à l'ASMA.

Tirage : 2 500 exemplaires.



QUI SOMMES-NOUS ?

« **L'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne** » est une association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) créée en 1972, inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Haguenau.

La version la plus récente de ses statuts, consultables sur notre site asma.fr, y a été enregistrée le 27 mai 2019, Volume 47, Folio 120.

Son identifiant SIRET est le 479 408 916 00043 et son code APE est le 9103Z.

Son objet, défini dans ses statuts, est le suivant :

« L'objet de l'association concerne les constructions de toute nature, de tous matériaux et de tous usages constituant le patrimoine bâti en Alsace, ainsi que leur environnement, sites et paysages.

L'association a pour but de :

- sensibiliser et informer le public sur la valeur historique, culturelle, environnementale, économique et sociale de ce patrimoine ;
- conserver, entretenir, défendre les constructions existantes, ainsi que leur environnement, sites et paysages ;
- défendre auprès des pouvoirs publics et des responsables de l'économie régionale l'importance de ce patrimoine, dont la disparition dégrade de manière irréversible l'aspect et le charme de nos bourgades qui font la notoriété de notre province et lui confèrent son grand attrait touristique. »

ADHÉRER À L'ASMA COTISATIONS 2021

Jeune (< 30 ans)	15 €
Jeune couple (< 30 ans)	20 €
Une personne	30 €
Un couple	40 €
Une personne morale	100 €

Possibilité de s'abonner à la revue
" Maisons paysannes de France "
(4 numéros par an) pour 24 € en sus.

Formulaire d'adhésion à télécharger sur
notre site :

<http://www.asma.fr>



ASMA
BP 90032
67270 Hochfelden

SOMMAIRE

04	Édito
05	Brumath : la « maison Riff » sauvegardée
06	Quand le dialectologue devient ethnographe
10	Assemblée Générale 2021
11	Geudertheim, triste dénouement
12	Ils nous soutiennent
14	Hunspach : derrière la forêt de Haguenau, il y a l'Outre-Forêt
19	Ils nous soutiennent
20	Restitution d'un décor au pochoir
24	Dossier 2021 - Le repérage du patrimoine bâti remarquable à Berstett
29	PLU : « Pourquoi ne pas en profiter pour mettre le patrimoine sous protection ? »
34	Une production « terre » originale : « on fait tout ce que l'industriel ne fait pas »
38	Saessolsheim : un bilan d'étape
41	Boiseries des « Stuben » à Vendenheim
48	L'Alsace Éternelle



Assemblée Générale de l'ASMA tenue en visioconférence le 4 juillet 2021.

NOTRE HABITAT ANCIEN, UN HABITAT PLEIN DE RICHESSES

ÉDITO

Notre patrimoine, qu'il soit naturel, culturel, historique, artistique ou bâti est mis en danger par manque de culture. Pourtant, il participe à notre identité. Comment imaginer notre région sans sa langue ou nos villages sans leurs maisons traditionnelles? Ce patrimoine qui fait notre richesse, nous n'en sommes que les dépositaires.

Construites en circuits courts avec des matériaux locaux, le bois, le grès des Vosges, la terre trouvée sur place pour le torchis, nos maisons alsaciennes font la beauté et l'attrait de nos villages. Avec leur savoir-faire et l'amour du travail bien fait, les charpentiers ont réalisé ces colombages qui dureront plusieurs centaines d'années. Chaque assemblage a été façonné avec précision, qu'il soit figuratif ou structurel, chaque pièce de bois a trouvé sa place.

Le tailleur de pierre a travaillé chaque bloc de grès pour en faire un pied-droit, un linteau ou d'autres éléments nécessaires à la bonne réalisation de la structure. Sans oublier le maçon qui réalisera le torchis et les miroirs à la chaux, le couvreur qui mettra cette maison hors d'eau et le menuisier qui se chargera de toutes les boiseries. Ainsi, ils sont des centaines, voire des milliers d'artisans qui, depuis des siècles, ont façonné notre patrimoine petit ou majestueux. Nous leur devons un immense respect.

Ce patrimoine bâti a façonné nos paysages, il est constitutif de nos villages. Il compte parmi les richesses architecturales de

notre territoire, il est une facette de l'identité culturelle d'Alsace.

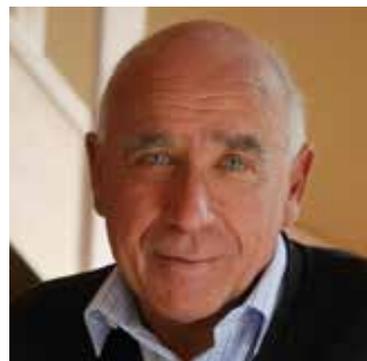
Il rejoint ainsi notre langue, notre cuisine, nos vins, nos musiques qui, en quelque sorte, constituent notre patrimoine matériel et immatériel.

De tout ceci, nous sommes les dépositaires et devons les transmettre aux générations futures.

Depuis bientôt 50 ans, l'ASMA travaille à la protection et à la valorisation de ce patrimoine. À la veille de ce cinquantenaire, nous comptons sur l'appui de la **Communauté européenne d'Alsace** dont le Président nous a qualifiés, dans un courrier du 15 avril 2021, « **d'acteur incontournable de la préservation du bâti rural en Alsace** ».

Réussissons ensemble les 50 prochaines années !

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA



BRUMATH : LA «MAISON RIFF» SAUVEGARDÉE !

Jean-Paul Mayeux

La « maison Riff », des 17e et 18e siècles, située au n° 23 de la rue du Général Duport à Brumath, qui fait la une de notre revue, sera finalement sauvegardée et même restaurée ! L'action déterminée de l'ASMA et de deux riverains a conduit le maire de la commune, Monsieur Étienne Wolf, à annuler le permis de démolir.

L'élu devenu exemplaire malgré lui !

Ainsi pourrait se résumer l'épilogue de cette histoire qui aurait pu très mal se terminer si la mobilisation n'avait été générale. Le bras de fer a duré cinq semaines et s'est soldé au soir du 20 avril 2021 par un remarquable succès pour tous les défenseurs du patrimoine : **dans un communiqué, le maire annonçait que la maison Riff ne serait pas démolie.**

Une mobilisation citoyenne déterminée

Le maire de Brumath avait accordé, le 11 mars précédent, le permis de démolir cette maison remarquable. La réaction a été immédiate. En premier lieu, celle de deux riverains. Ils ont très rapidement lancé une pétition qui a recueilli près de 1 000 signatures et déclenché l'intérêt médiatique.

Le courrier de l'ASMA du 26 mars au maire de Brumath demandait le retrait du permis de démolir la « maison Riff » et sa réhabilitation dans le cadre du projet immobilier. Sollicité par l'ASMA, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), a émis deux avis, les 23 mars et 14 avril, qualifiant de « **considérable** » **son intérêt architectural, urbain et paysager.** Par ailleurs, une visite de la maison par notre vice-président Denis Elbel a permis de constater son très bon état structurel.

Dans sa réponse, le maire de la commune, par ailleurs président du CAUE 67 (1) et d'Alsace Habitat, reprenait son argumentaire justifiant la démolition de cette maison. L'ASMA a répliqué en lui demandant **d'annuler le permis de démolir sur la base des avis de l'ABF** et de confier le projet immobilier, **incluant la réhabilitation de la maison**, à ce bailleur social.

De nombreux soutiens

Là encore, nous avons enregistré de très nombreux soutiens de personnalités alsaciennes d'horizons très variés, ainsi que celle de Stéphane Bern, qui avait adressé un vibrant courrier au maire de Brumath, qui a finalement dû se résoudre à sauvegarder la maison.

Restons vigilants. Sitôt ce dossier réglé, une maison à colombages enduite, au n° 10 de la place Geoffroy Velten à Brumath, risque de disparaître au profit d'un immeuble à l'architecture totalement incongrue en ce lieu. La commune a perdu un temps précieux avant de se ranger aux arguments juridiques de l'ASMA et de l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois : en effet, le permis était périmé ! La démolition a finalement été stoppée par un arrêté municipal, mais les tuiles avaient déjà été retirées, et la maison est à ce stade menacée par les pluies. À suivre ...!

(1) Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin.

QUAND LE DIALECTOLOGUE DEVIENT ETHNOGRAPHE

Pascale Erhart (*)

En 2019, l'Université de Strasbourg a fêté les 50 ans de la parution du premier volume de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, dont le maître d'œuvre était Ernest Beyer, professeur titulaire de la Chaire de dialectologie de 1964 jusqu'à son décès en 1970. Son poste est ensuite resté vacant mais ses travaux ont été poursuivis par son assistant, Raymond Matzen, qui a popularisé la discipline aussi bien auprès des étudiants que du grand public, ainsi que par Marthe Philipp, dont les recherches ont mené à la publication du second tome de l'Atlas en 1984.

Par définition, la dialectologie est une discipline de terrain : il s'agit de recueillir au plus près de leurs usages les données linguistiques telles qu'elles sont réalisées par les locuteurs de parlers dialectaux, généralement dans leur environnement immédiat, c'est-à-dire chez eux, pour documenter la variation linguistique, puisque tout dialecte varie dans le temps, dans l'espace et dans la société. Ainsi, l'objectif de la dialectologie « traditionnelle » est de rendre compte de la variation des parlers dialectaux dans l'espace et de la structuration de l'espace que cette variation permet d'établir, notamment sous la forme de cartes géolinguistiques rassemblées dans des atlas. Les auteurs de ces derniers ont le souci de décrire de manière assez minutieuse un état linguistique des parlers dialectaux. Il s'ensuit que les recherches sur les dialectes alsaciens (alémaniques et franciques) ont donné lieu à de nombreuses enquêtes et à une importante collecte de données. Celles-ci ont été numérisées et sont librement accessibles sur le site <http://ala.u-strasbg.fr/>¹.

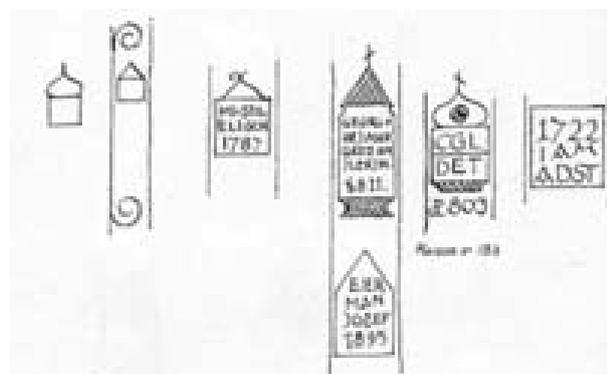
Au-delà de la part linguistique, ces archives permettent également, en creux, de décrire et d'étudier la manière de vivre des informateurs, or ce travail ne relève plus seulement de la

dialectologie mais aussi de l'ethnographie (étude des groupes humains). Le volet ethnographique de l'Atlas est ainsi constitué d'ethnotextes (récits de vie en dialecte), d'une part, et de documents ethnographiques (photographies, dessins, etc.), d'autre part. En effet, le souci ethnographique est largement présent chez les dialectologues, pour qui il s'agit non seulement « d'examiner les faits linguistiques à la lumière des données ethnographiques, mais encore de fournir une sorte d'image de la vie culturelle, économique et sociale de leur groupe ethnique dans le passé et le présent » (Beyer 1952, 433). Par conséquent, la dialectologie comporte également un fort aspect patrimonial. L'histoire des mots ne pouvant être dissociée de celle des choses, Ernest Beyer a ainsi prêté une attention toute particulière aux liens entre les faits linguistiques et les faits ethnographiques. Comme il était matériellement impossible d'y faire figurer l'ensemble de la documentation concernant les 214 localités retenues pour la constitution de l'Atlas, les documents ethnographiques qui peuvent être visualisés sur le site se rapportent à des communes qui, pour l'essentiel, se situent aux extrémités de l'espace alsacien (15 localités en Alsace Bossue, Outre-Forêt, Sundgau) et dans les vallées de Munster,

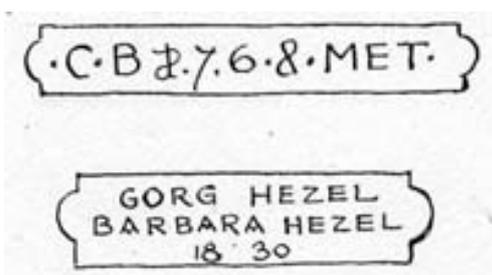
¹ L'ensemble des archives audio est également accessible via la base de données <https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/> (en tapant le mot-clé « Alsace » dans le moteur de recherche).

de Saint-Amarin et de Masevaux, afin d'en illustrer la diversité. Ces archives numérisées² accompagnées d'un commentaire renseigné, plus particulièrement, sur les us et coutumes, l'habitat rural, les outils et les instruments aratoires, les particularités des techniques agraires...

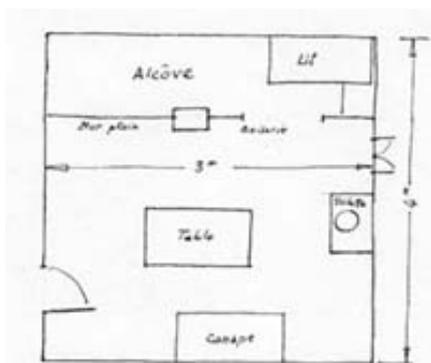
Parmi ces documents figurent de nombreuses photographies de maisons (à pan de bois ou non) et de leurs détails : poteaux corniers, linteaux, four extérieur, etc. Ces photographies sont complétées, dans certaines communes, par des croquis reproduisant des inscriptions ou des plans de l'aménagement intérieur de la maison, illustrés ci-dessous pour la commune de Lembach³ (1965) :



Décor et inscriptions relevés sur des poteaux d'angle.



Type d'inscription vu sur porte de grange.



Plan d'une chambre avec alcôve au premier étage d'une maison.

La consultation de ces documents ethnographiques permet de constater que dès les années 1960, Ernest Beyer repérait et prenait en photo des maisons remarquables mais aussi des maisons en cours de destruction ou vouées à celle-ci, agissant ainsi comme une sorte de sentinelle de l'ASMA avant l'heure ! Il faut cependant se garder de lui attribuer un rôle qui n'est pas le sien : même s'il n'échappe jamais totalement à sa propre subjectivité, le chercheur n'est pas un militant mais un observateur qui, quelle que soit sa discipline, décrit rigoureusement des situations ou des processus en cours, et peut dès lors alerter ceux dont c'est le rôle de se battre face aux éventuels dangers signalés (les élus, les associations, etc...).



Sierentz, 1965 : Maison vouée à la destruction.



Sierentz, 1965 : maison datée de 1576.

Sous l'impulsion d'Arlette Bothorel-Witz et de Dominique Huck, une nouvelle collecte de données orales, dans le cadre du projet « Conscience linguistique des locuteurs dialectophones alsaciens », a été menée de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000. Ces enquêtes n'avaient cependant plus seulement comme visée la seule description linguistique des dialectes, mais cherchaient surtout à éclairer la complexité des *pratiques* linguistiques en s'intéressant aux représentations que les locuteurs mettent en mots dans les entretiens menés avec eux, dans ce qu'ils disent sur leurs langues et sur celles des autres. Le dialectologue s'intéressant à l'Alsace au tournant du XXI^e siècle ne peut en effet pas ne pas tenir compte du fait que les informateurs dialectophones ne parlent plus seulement le dialecte, mais aussi le français et souvent encore d'autres langues (ce qui n'était de loin pas le cas des informateurs des atlas). En raison des transformations profondes qu'a connues la société durant les dernières décennies, l'objet même de la dialectologie a également beaucoup changé et ne peut ainsi plus rester géolinguistique. C'est la raison pour laquelle la recherche atlantographique en tant que telle s'est arrêtée et a été relayée par une recherche plus sociolinguistique, mettant l'accent sur la dynamique des contacts de langues.

50 ans après le chantier de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, nous sommes nous-mêmes partie sur le terrain pour procéder à de nouvelles enquêtes, cette fois-ci dans le cadre d'un projet de recherche franco-allemand ANR/DFG FLARS (2012-2016), en partenariat avec l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Celui-ci portait sur « les effets de la frontière politique sur la situation linguistique du Rhin Supérieur » et visait à étudier, d'une part, la

production dialectale des locuteurs alsaciens et badois, pour vérifier l'hypothèse d'un éventuel changement dialectal et de l'apparition d'une limite dialectale sur le Rhin. D'autre part, il s'agissait, de recueillir le discours des informateurs des deux côtés du Rhin sur leurs pratiques linguistiques, afin de faire émerger les *habitus* et représentations qui sous-tendent ces pratiques (Erhart 2017). Si le projet ne comprenait pas de part ethnographique en tant que telle, la nature même de l'enquête – le fait de se déplacer chez les informateurs, dans leur village, dans leurs maisons – nous a amenée presque intuitivement à compléter nos enregistrements audio par des photographies des lieux et maisons visités – ce qui était facilité par l'utilisation d'un matériel bien plus léger et pratique que celui utilisé dans les années 1960 ! Une partie de nos informateurs, très attachés à la préservation de leur dialecte, semblait l'être tout autant à celle du patrimoine bâti : nombreux étaient les informateurs, même parmi les plus jeunes, à avoir restauré une maison à pan de bois, par exemple, ou à s'être installé dans un habitat typique.



Plobsheim, octobre 2012.

² Les documents ethnographiques photographies, dessins avec commentaires de E. Beyer collectés dans le cadre de la constitution des atlas sont en ligne sur : http://ala.u-strasbg.fr/index3.php?page=doc_ethno&menu=doc_ethno

³ Les illustrations de cet article sont la propriété du CNRS et du département de dialectologie alsacienne et mosellane de l'Université de Strasbourg et sont reproduites avec leur autorisation.



Munchhouse, mars 2013.

La mise en œuvre de ce projet et surtout la difficulté à trouver des informateurs correspondant aux profils recherchés (dialectophone, né ou ayant grandi dans la localité d'enquête), a montré que les limites de la dialectologie traditionnelle étaient atteintes. Cela ne signifie pas que toute recherche dialectologique doit être arrêtée, loin de là, mais que les objets et questions de recherche doivent être formulés différemment, en fonction des changements du terrain (Huck & Erhart 2018).

S'il n'existe plus de Chaire, il existe toujours un Département de dialectologie à l'Université de Strasbourg et la poursuite de la recherche y est garantie par le maintien d'un poste d'enseignant-chercheur titulaire à la Faculté des Langues.

Trois thèses de doctorat sont également en cours. La recherche porte aujourd'hui, entre autres, sur :

- les pratiques, discours et représentations des parlers dialectaux (« l'alsacien ») parmi les différents acteurs du corps social, avec une attention particulière portée aux médias audiovisuels et numériques ;
- les effets des contacts de langues, en particulier l'impact du français, dans la production des locuteurs dialectophones, notamment à partir des enquêtes menées dans le cadre du projet FLARS ;
- les traces du contact des langues chez les scripteurs alsaciens (1681-1914), en vue de la constitution d'une sociolinguistique historique en Alsace ;
- la prise en compte de la variation dialectale dans l'enseignement de l'alsacien à l'Université.

(*) Pascale ERHART est Enseignante-chercheure, Directrice du département de dialectologie alsacienne et mosellane. Faculté des langues – Unité de recherche 1339 LiLPA. Université de Strasbourg.

Références :

Atlas

Beyer Ernest & Matzen Raymond, 1969, Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace, Volume I, Paris : Editions du C.N.R.S.

Bothorel-Witz Arlette, Philipp Marthe & Spindler Sylviane, 1984, Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace, Volume II, Paris : Editions du C.N.R.S.

Autres travaux universitaires

Beyer Ernest, 1952, « Deux entreprises un même esprit : l'Atlas linguistique de la Suisse alémanique et celui de l'Alsace », dans L'Alsace et la Suisse à travers les siècles, Strasbourg – Paris, Editions F.-X. Le Roux, p. 429-463.

Erhart Pascale, 2017, « Les effets de la frontière sur les pratiques linguistiques dans le Rhin supérieur », Les Cahiers du GEPE, N°9/2017. Migration(s) et langues ; langues et espace(s), Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg. URL : <http://cahiersdugepe.fr/index.php?id=3100>

Huck Dominique et Erhart Pascale, 2018, « Le chercheur face à un « terrain » alsacien en mutation sociolinguistique », dans C. Alén Garabato, H. Boyer, K. Djordjevic Léonard et B. Pivot (dir.) Identités, conflits et interventions sociolinguistiques. Limoges : Lambert-Lucas, 2018, p. 489-496.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Jean-Paul Mayeux

Notre Assemblée Générale 2021 s'est tenue en visioconférence le dimanche 4 juillet 2021 afin de statuer sur nos activités des années 2019 et 2020, celle de 2020 ayant été annulée en raison de la persistance de la crise sanitaire.

Une douzaine de membres du Comité étaient présents dans la grande cave à vins de la maison alsacienne de notre vice-président, qui nous accueillait pour cette AG inhabituelle, tenue hors la présence des adhérents. Une petite dizaine d'entre eux s'étaient inscrits pour la suivre via « Zoom ». Petite audience pour une première ! Par contre, le vote des résolutions par voie électronique a été un succès, 33% des 802 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2020 et les 83 nouveaux adhérents ayant déjà rejoint l'ASMA en 2021 y ayant pris part. Toutes les résolutions ont été approuvées à une écrasante majorité. Nous pensons réitérer à l'avenir ce mode d'approbation des résolutions, qui permet aux adhérents de s'exprimer « dans le secret de l'isoloir ». Le procès-verbal de notre Assemblée Générale est consultable sur le site asma.fr.

Bulldozer d'Or

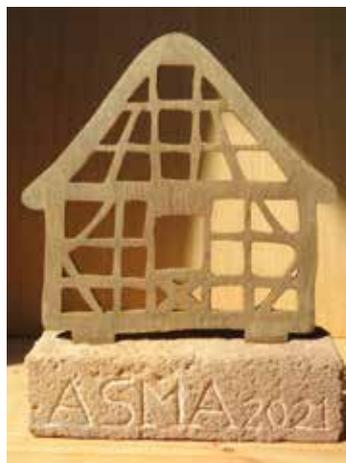
Sans surprise, le « Bulldozer d'Or 2021 », qui « récompense » un élu particulièrement irrespectueux du patrimoine a, sans surprise, été décerné à Monsieur **Pierre Gross**, maire de Geudertheim, pour la démolition le 30 septembre 2020 de la « Maison Greder », bâtie dans cette commune en 1662. (Cf. page 11).

Trophée ASMA

Le « Trophée ASMA 2021 » distingue un élu exemplaire dans la défense du patrimoine du territoire dont il a la charge. Nous l'avons décerné à Monsieur **Justin Vogel**, Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et maire de Truchtersheim pour avoir, le premier en Alsace, instauré un ambitieux volet protection du Patrimoine dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, protégeant ainsi plus d'un millier de maisons alsaciennes dans les 33 villages composant la « CoCoKo ». L'ASMA s'était, elle aussi, impliquée à fond pour arriver à ce résultat. (Cf. pages 27 & 28).



Président Justin Vogel. (photo Marie-Line Battaglia ©)



Trophée ASMA 2021.
(imaginé et réalisé par Jean Rapp ©)

GEUDERTHEIM, TRISTE DÉNOUEMENT !

Jean-Paul Mayeux

La page de couverture de notre revue « 's Blättel » n° 29, diffusée début septembre 2020, montrait l'une des dernières photos de la « Maison Greder » encore debout, édifée à Geudertheim (Bas-Rhin) en 1662. Intitulé « Il faut sauver la « maison Greder à Geudertheim », l'article se concluait ainsi : « Monsieur le Maire Pierre Gross saura-t-il revoir à la marge son projet en faisant siennes les propositions de sortie par le haut qui lui ont été suggérées ? » Depuis le 30 septembre 2020, la réponse est connue, car la « Maison Greder » a été rayée de la carte !

Le maire de Geudertheim a finalement refusé d'écouter les appels de l'ASMA et de tous ceux qui s'étaient adressés à lui pour tenter, en vain, de lui ouvrir les yeux face à l'énormité que représentait la disparition de cette maison.

Notre recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg avait été rejeté le 9 juin 2020 au seul motif que le Plan Local d'Urbanisme de la commune ne prévoyait aucune protection particulière du patrimoine bâti du village. Le juge administratif n'avait donc pu que reconnaître la légalité juridique de l'arrêté délivré par le maire accordant le permis de démolir la « Maison Greder ».

Dans un courrier daté du 10 juillet 2020 adressé au maire de Geudertheim, ainsi qu'à l'ASMA et à d'autres défenseurs du patrimoine, Frédéric Bierry, président de l'ex-Conseil départemental du Bas-Rhin, avait pourtant sans équivoque pris position en préconisant, soit la reconversion en préau suggérée par l'ASMA, soit une déconstruction/reconstruction de cette maison de 358 ans ! Au lendemain de la démolition, le président Frédéric Bierry, avait déclaré aux DNA qu'il se « **sentait un peu trahi** » par cette démolition.

On se souvient également que la démolition de la « Maison Greder » avait suscité un émoi considérable, non seulement en Alsace mais aussi dans la France entière lorsque Stéphane Bern, en charge de la Mission Patrimoine que lui a confiée le Chef de l'État, avait adressé un courrier cinglant au maire de Geudertheim qui avait fait grand bruit.



Maison Greder en cours de démolition le 30/09/2020.



M. le Maire de Geudertheim interrogé dans le 19/20 de France 3 Alsace.

Ils nous soutiennent :

Eco Sphère Habitat

12C Rue Schreiber 67450 Mundolsheim

contact.web@ecosphere-habitat.com

Tél : 03 88 69 39 35

www.ecosphere-habitat.com



**Projection de béton de chanvre
Réalisation d'enduits à la chaux, pigments naturels**



Rénovation de fenêtres « à l'Ancienne » en chêne massif.

Réalisations en tous points identiques aux modèles et caractéristiques d'origine, en associant les performances d'isolation d'aujourd'hui.



Habillage mural et encadrements en planches larges vieilles et brossées. Parquet chêne large, finition sciée.

Encadrements et fenêtres à l'ancienne. Reconstitution de l'appui selon l'original.



MENUISERIE
Pierre SEENE

Menuiserie Pierre SEENE
38 PLACE DES SAPINS
67330 UTTWILLER



TELEPHONE
E-MAIL
INTERNET

03.88.70.79.00
pierre.seene@orange.fr
www.menuiserieeseene.com



Décapage par AEROGOMMAGE ET HYDROGOMMAGE

Ces nouvelles techniques de gommage par projection en basse pression, nous permettent d'optimiser le décapage de tous types de matériaux en respectant leurs surfaces.



LE BOIS Colombages, poutres et plafonds, escalier, mobilier divers



LA PIERRE (NATURELLE OU RECONSTITUÉE)
Encadrement de fenêtres et portes, sous bassement, monuments ou édifice,



LE MÉTAL
Ferronneries, clôtures, portails, carrosseries, jantes, pièces mécaniques...

11 rue du Stade – 67480 Forstfeld - 06 79 44 14 27

decapeco67@outlook.fr - www.decapeco67.com

Poêles en faïence de tradition

Victor WALTER
(Atelier SPENLEHAUER-SPIESS)
15, rue Pasteur - 68130 ZAESSINGUE
Tél. 03 89 40 78 27 - Port. 06 73 07 32 89
poeledetradition@outlook.fr
www.poeledetradition.com



Fabrique de céramiques – Poêles de tradition – Fours à pain – Restauration de poêles anciens.

Respectant une démarche artisanale de qualité, d'authenticité et de respect de l'environnement. Une réalisation artisanale d'une des pièces maîtresse de nos demeures, mariage parfait de l'élégance et de la chaleur.

Patrimoine vivant et rayonnant!



UN AN APRÈS, QUE DEVIENT « LE VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS » ?

HUNSPACH : DERRIÈRE LA FORÊT DE HAGUENAU, IL Y A L'OUTRE-FORÊT

Simone de Butler

Au palmarès du village figure également le titre du « Plus Beau Village de France » obtenu en 2016. C'est ainsi que s'établit la réputation de ce village ardemment défendu par son maire Bertrand Wahl et Béatrice Kehrli (1) rencontrés le 26 mars 2021 dans les locaux de la mairie à pans de bois et par une très belle matinée de printemps.

« A Dèrfel so ruhig, so still, so klaan » (2)

D'emblée Monsieur le Maire pointe le caractère modeste (633 h) et conservateur du village. Mais préserver intacte « d'Hamet » (die Heimat) ne dispense pas d'insuffler le dynamisme pour contrecarrer la baisse démographique du seul village de la Communauté de communes de Wissembourg (3) qui accuse un déficit. C'est pourquoi il convient « une fois n'est pas coutume » de commencer cet article par l'annonce de la construction d'un lotissement de 40 lots à Hunspach. Ce qui surprendra moins c'est que tous les acquéreurs sont les enfants voire petits-enfants des habitants du village qui tiennent à rester dans la commune de leurs ascendants. Une naissance dans le vieux village vient d'être saluée par l'arrivée d'Alix portée par la cigogne devant sa maison.



Hunspach, la mairie.



Le maintien d'une très belle tradition.

Comment accéder à cette place enviable de Plus Beau et Village préféré des Français?

Parmi 159 villages labellisés en France, on trouve 5 villages alsaciens. (4) La sélection se fait sur des critères d'urbanisme, d'économie, d'activités touristiques et de capital patrimonial. Dans cette sélection, seuls 20% des candidats sont reçus et le label est vérifié tous les 5/6 ans. S'agissant du concours de Stéphane Bern, la candidature date d'il y a 3 ans et il a fallu attendre d'être débarrassé des échafaudages pour être retenu. La compétition est précédée d'un vote sur Facebook dont les résultats ont été tenus secrets pendant deux mois, nul doute

que les Alsaciens ont participé très nombreux à cet exercice, (700 000 voix rapportées à 1,8 M d'habitants en Alsace !). Monsieur le Maire insiste beaucoup sur la relativité de ces critères et met en avant celui de **patrimoine vivant** qui éclipse selon lui tous les autres. Et à Hunspach la population est mobilisée, mais toutes les activités ne sont pas tournées vers le tourisme : on y croise des agriculteurs coiffés du bonnet tricoté qui sillonnent le village en tracteur et une part non négligeable de la population a trouvé à s'employer en dehors de la commune, en Allemagne notamment. Cette solidarité est pratiquée régulièrement dans le cadre des « **Journées citoyennes** » qui rassemblent plus de 10% de la population : bénévoles petits et grands, élus et citoyens entretiennent, embellissent fleurissent l'espace public. Leur rôle s'est révélé essentiel lors des journées des 12 et 13 juin 2020 précisément celles qui ont précédé la très gratifiante sélection début juillet 2020. La relève des bénévoles semble assurée.

« **Les jeudis musicaux de Hunspach pour passer au travers du confinement** »

Les conditions sanitaires n'ont pas découragé les dix associations du village et des solutions alternatives et inventives ont été trouvées. On a reconduit l'animation musicale sur la place du village ; l'harmonie du village y a fêté ses cent ans ! Et aux visites guidées traditionnelles se sont substituées des rencontres « **dans une cour, dans une ferme** », autour d'un personnage, d'un objet d'un artisan. La petite restauration proposée sous le marronnier et dans les cours a fait le reste. En juillet-août, le village a largement bénéficié de l'effet d'aubaine du classement en accueillant 40 000 visiteurs souvent originaires d'Alsace. Cette interactivité place Hunspach aux antipodes d'un village « disneylandisé ». Un même office du tourisme « Alsace Verte » propose des ressources mutualisées aux communes d'Alsace du Nord. Afin d'en diversifier l'offre, la Comcom a initié un projet « de Chemin des Cimes », ouvert au public en mai dernier sur l'ancien site militaire de Drachenbronn. Un investisseur privé, EAK (Erlebniss Akademie), y a aménagé une rampe

pour accéder à la canopée et donner à découvrir une vue panoramique, le tout paré d'un parc d'hébergements insolites.

Qu'est ce qui fait de Hunspach le plus beau village ?

On objectera à juste titre qu'il n'est pas le seul dans l'Outre-Forêt. Mais cela tient sans doute à quelques traits distinctifs. Un résumé rapide des caractéristiques donne une faible idée de l'harmonie, de l'élégance et de la sobriété de ce village aux corps de ferme à colombages alignés de même taille, cours ouvertes à l'origine, volets blancs, vitres bombées au rez-de-chaussée, toits au nez cassé. L'histoire est ici convoquée pour fournir les explications : Hunspach a été tour à tour victime de destructions et épargnée. À la fin de la guerre de Trente Ans, il restait 7 feux sur 37 et en 1714 le duc de Deux-Ponts (5) a favorisé l'immigration suisse et picarde de sujets réformés auxquels il attribuait des terres et une exemption de corvées en échange de la construction de maisons à pans de bois, mettant à profit les ressources locales en bois et en terre. Cette « ville nouvelle », comme l'appelle Monsieur le Maire, a également été épargnée par les destructions de la seconde guerre mondiale notamment.



Harmonie, élégance, sobriété des corps de ferme alignés.

Des habitants très attachés à leur patrimoine, qui en sont les meilleurs défenseurs

Monsieur Wahl observe qu'ils font peu d'erreurs dans les réparations (6). L'Architecte des Bâtiments de France de l'Alsace du Nord, Monsieur Sandu Hangan, tient une permanence mensuelle à la mairie de Wissembourg : il impose la pose de portails en bois plutôt qu'en PVC, explique que les escaliers n'étaient pas équipés de garde-corps et interdit les velux. Dans le cas très rare de travaux menés sans autorisation, Monsieur le maire use d'un « pouvoir de mettre en demeure ». De son côté, le PNRVN (7) prend une part très active dans la réhabilitation des corps de ferme. Madame Anne Riwer, architecte chargée de l'opération « Mut'Archi » (8), conseille gratuitement les initiateurs de travaux, fait procéder à l'étude de faisabilité, et encourage l'éco rénovation. Tant et si bien que Hunspach devient aussi un lieu de formation pour « l'éco rénovation du bâti ancien » organisée par l'INSA de Strasbourg (9) et des ateliers se tiennent dans la cour de notre adhérent Jean Marc Muller.

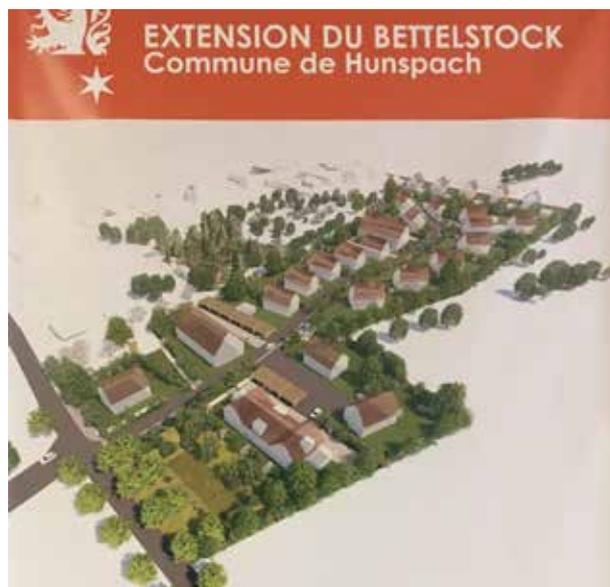
« Comment gérer l'avenir de ces grands corps de ferme ? »

Le marché immobilier n'est pas très tendu et il y a peu de maisons anciennes vacantes. Cependant la configuration des lieux suppose la copropriété de part et d'autre de la cour et il n'y a pas toujours un espace supplémentaire pour aménager un jardin à l'arrière. Cette cohabitation est souvent celle de trois générations et tout le monde y trouve son compte surtout lorsque la grand-mère est aussi la nounou ! Mais ce n'est pas la règle générale : partager la cour peut aussi faire perdre une part d'intimité et toutes les dépendances ne sont pas destinées à être transformées en gîtes. Par ailleurs ce qui pourrait apparaître « comme un problème de riches » le devient dans la mesure où l'acquisition d'un corps de ferme est souvent le fait de personnes plus âgées et plus fortunées à la recherche de locaux supplémentaires pour leurs loisirs.

« Le Bettelstock, une greffe qui doit s'intégrer dans le paysage »

D'où la nécessité d'aménager le lotissement du Bettelstock conçu avec le concours des futurs habitants. Séparé du village par une ceinture verte qui n'est pas sans rappeler celle des vergers d'autrefois, il est également relié à lui par un cheminement piétonnier pour sécuriser le trajet des enfants vers l'école. La presse s'est déjà fait l'écho de cette « rue de village » courbe, sur laquelle tous les pignons sont alignés, les maisons placées sur la limite de propriété, les toits sur une pente à 50°, la hauteur du collectif limitée. Une orientation est-ouest optimise les projets des maisons passives et la présence de 17 logements à l'hectare est conforme aux exigences de densification du bâti.

Ce souci d'intégration du bâti moderne se retrouve également dans le projet de la mairie concernant la très belle ferme Heimlich pour laquelle elle a exercé son droit de préemption, soutenue en cela par l'Établissement public foncier d'Alsace. Lauréat du concours de « La Maison Alsacienne du XXI^e siècle », le projet de réhabilitation de ce magnifique corps de ferme accueillera un nouveau périscolaire, l'office de tourisme, le bureau de poste, un restaurant, une bibliothèque et des logements.



Plan d'aménagement du Bettelstock.



Cour de la ferme Heimlich, état actuel.

« Aucun symbole de richesse »

Nous laisserons à notre adhérent, Jean-Marc Muller, le soin de conclure par le rappel de ces quelques règles imposées alors aux habitants du village :

- les repas de mariage ne devaient pas compter plus de 8 tables de 6 convives, servants mis à part. (Oui, vous avez bien lu !)
- Que de la chaux blanche dans les miroirs entre les colombages, c'est le moins cher.
- On devait pouvoir voir dans la cour du voisin pour qu'il ne s'enrichisse pas, ainsi les portails sont tous très bas et avec un espace entre les lattes. (Demande de l'ABF encore de nos jours).
- Au cimetière, on était enterré l'un à la suite de l'autre, avec comme seul ornement un « coussin » en grès, pour les plus riches comme pour les pauvres. (Il n'y pas de concession à Hunsbach).

Cette austérité proverbiale est sans doute la conséquence de l'introduction du calvinisme en 1588 par le duc de Deux-Ponts, encore renforcée par l'influence du piétisme fondé par le pasteur alsacien Philipp Jacob Spener qui bannit toute ostentation.



Cour de la ferme Heimlich, vue d'architecte après réhabilitation.



Charles Schlosser, ancien maire de Lembach et membre de l'ASMA, Stéphane Bern, Denis Elbel, vice-président de l'ASMA.

Le 16 juin 2021, **Stéphane Bern** s'est rendu à Hunspach, « Village préféré des Français 2020 », pour y enregistrer « les plateaux » de l'édition 2021, diffusée le 30 juin dernier sur France 3.

Bien que très pris par la longue après-midi de tournage, il a tenu à rencontrer les représentants de l'ASMA. À cette occasion, Stéphane Bern nous a **confirmé avec force qu'il sera toujours à nos côtés pour nous soutenir dans notre combat pour la sauvegarde de la maison alsacienne.**

Lui et toute son équipe ont été extrêmement bien reçus par les habitants, car le titre tant convoité obtenu en 2020 avait fait exploser le tourisme à Hunspach dès l'annonce du résultat, ce qui a sauvé leur saison touristique 2020, souvent perdue ailleurs du fait de la situation sanitaire.

(1) Béatrice Kehrli est guide bénévole de Hunspach et présidente de la Société d'histoire locale.

(2) Première strophe du chant du Hunspacher, « Lied », envoyé par les bons soins de notre adhérent Jean Marc Muller : « un village si paisible, si calme et si petit » versus « small is beautiful de l'Outre-Forêt ».

« A Dèrfel so ruhig, so still un so klaan,
vergasst kanns so schnall nit wo drin isch schon g'wan.
Wo die Hauser so sauffer àn de Stroos ànnestehn,
In Hunspàch , in de Heimet do isch's ja so scheen..... »

« Un village si tranquille, si calme, et si petit,
Ceux qui y sont allés ne l'oublent pas de sitôt,
Où les maisons si propres, sont alignées le long de la route
À Hunspach, dans ma patrie, c'est là que c'est le plus
beau »

(3) Rapport de présentation du PLU de la Communauté de communes du pays de Wissembourg.

(4) Riquewihr, Hunawihr, Eguisheim, Mittelbergheim et Hunspach, le seul village, on l'aura remarqué, qui ne se trouve pas sur la Route des Vins.

(5) La Réforme est introduite en 1525 sur le domaine des Deux-Ponts. En 1617, Jean Casimir de Deux-Ponts (von Pfalz-Zweibrücken-Kleeburg) est envoyé en Suède où il épouse Catherine Vasa, la sœur du roi Gustave Adolphe ; Cleebourg, chef-lieu du baillage, ainsi que Hunspach deviennent dès lors possessions suédoises jusqu'en 1787.

(6) Aide du Département dans l'opération « La Maison Alsacienne du XXIe siècle » : 10 000 € maximum par logement, à condition que la commune adhère et contribue financièrement au dispositif.

(7) Parc naturel régional des Vosges du Nord.

(8) Mut'Archi est un dispositif de conseil à la rénovation d'immeubles d'intérêts architecturaux mis en place par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Les propriétaires de bâtiments construits avant 1948 situés au centre d'un village ancien peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit en matière de rénovation de la part d'un architecte du Parc naturel régional.

(9) Institut national des sciences appliquées, habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur et celui d'architecte.

Ils nous soutiennent :

"Les murs de nos maisons sont comme la chair de nos corps, ils ont besoin d'être protégés par un épiderme, d'être beaux et de pouvoir respirer comme notre peau."

Ets BISCEGLIA & Cie, Enduits à la chaux



11, rue de Brest
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 39 71 10 / Fax : 03 88 39 18 88

info@bisceglia.fr
www.bisceglia.fr

The advertisement features a white radiator with a wooden tripod leaning against it. The background is dark. The text 'ECO MATIC' is written in large, bold, white letters with a stylized orange and yellow sun icon between 'ECO' and 'MATIC'. Below it, 'CHAUFFAGE D'EXCEPTION' is written in smaller white letters. At the bottom, the phone number '09 54 46 02 79' is displayed in large white digits, followed by the address '14 rue de l'Industrie 6720 Z.I. Hoerdt' and the website 'www.ecomatic.fr' with a red circular logo containing a white 'A'.

ECO MATIC
CHAUFFAGE D'EXCEPTION

09 54 46 02 79
14 rue de l'Industrie
6720 Z.I. Hoerdt
www.ecomatic.fr

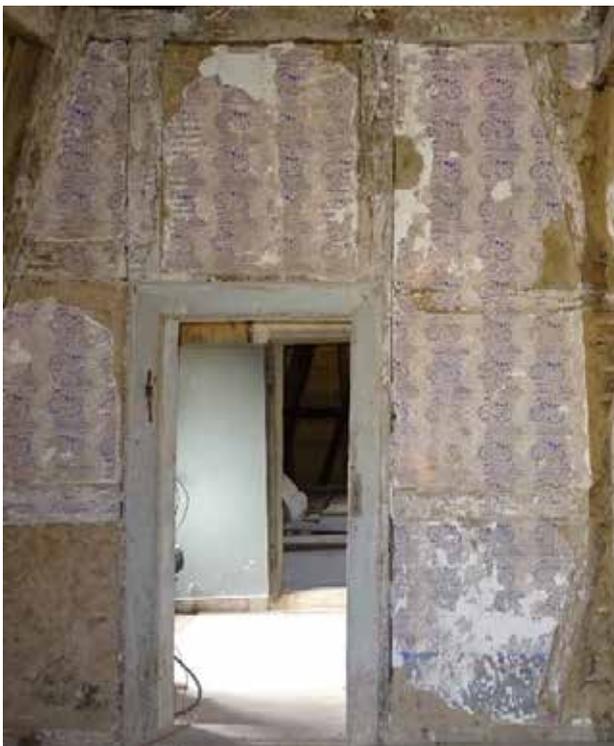
ECO MATIC
CHAUFFAGE PAR PLINTHES

RESTITUTION D'UN DÉCOR AU POCHOIR

Claire Meyer-Seiller et Jean-Paul Mayeux

La découverte d'une date, d'une inscription, d'un dessin ou de peintures lors d'une restauration est toujours un moment de grande satisfaction, mais aussi de questionnements. Elle permet de révéler au grand jour une partie de l'histoire cachée du bâtiment et se pose alors la question : que faire ? Il convient au minimum de la documenter et, dans le doute, de la soumettre à l'avis d'un expert. Et après : la conserver, la restaurer ou la restituer ? La réponse dépend de l'importance de la découverte, de son état et de la faisabilité de conservation, ainsi que du coût que la décision va engendrer.

La question s'est posée lors des travaux de restauration du manoir des Fleckenstein à Lembach (Bas-Rhin) avec la découverte en 2015, sous les anciens plâtres appliqués sur lattis cloué aux murs d'une chambre du 1er étage, d'un décor au pochoir dégradé où dominait la couleur bleu outre-mer. La réflexion sur la datation de ce décor au pochoir n'a pas réellement permis de déterminer son ancienneté avec précision. Qu'il ait été réalisé à l'origine au milieu du 18e siècle ou plus tardivement dans le courant du 19e siècle importe finalement peu. Il fait partie de l'histoire de la demeure et mérite qu'une trace en soit conservée.



Restes du décor au pochoir découverts sous les anciens plâtres.

Ce décor avait été appliqué uniformément sur les miroirs en torchis et sur les colombages en chêne des murs, préalablement recouverts d'un enduit. L'extrême fragilité de ce mince support empêchait toute conservation en place. Il fut donc décidé de garder des échantillons et de le restituer à l'identique. Le décor au pochoir proprement dit, réalisé en octobre 2020, a nécessité une quinzaine de jours de travail de la spécialiste Claire Meyer-Seiller, l'un des derniers gros chantiers de restauration murale de sa longue carrière de passionnée.

Claire nous détaille les différentes phases de restauration :

Le relevé de l'existant en 2018.

L'état du support, bien que dégradé, a néanmoins permis de faire un relevé précis des dessins. La dimension du pochoir pour un décor complet est d'environ 50 cm x 50 cm.

Il se compose de :

- deux frises verticales alternées bleu et blanc sur l'ensemble de la hauteur de la pièce de plus de 3 mètres :
 - En bleu, une succession de 2 enroulements, telles deux fleurs sur une tige, encadrées de fins feuillages.
 - En blanc, une guirlande de petites feuilles encadre en ondulation verticale les bouquets bleus.



Le décor mural principal.



La frise en partie haute et basse très dégradée.

- Une frise identique en partie haute et basse très dégradée, a pu être reconstituée. On y note encore la présence d'une belle couleur orangée.
- Le fond de l'ensemble est de couleur beige rosé.

Le relevé initial du motif est fait sur une feuille de polypropylène transparent à l'aide d'un marqueur avec une couleur différente pour chaque teinte : une couleur pour la guirlande blanche et une couleur pour les motifs bleus avec les repères indispensables pour les raccords. Ce relevé sert à la réalisation des pochoirs.

Un pochoir par couleur est nécessaire, découpé au scalpel dans des feuilles de rhodoïd. L'avantage du rhodoïd est sa transparence, contrairement aux anciens pochoirs découpés dans du carton huilé. La pose et surtout le raccord entre les motifs en sont grandement facilités. Il est également simple à nettoyer pour éviter l'encrassement des découpes.

Le même travail de relevé est ensuite réalisé pour la frise haute et basse qui comporte deux couleurs, le bleu et l'orangé.

La réalisation des décors.

L'ensemble des murs avait préalablement été préparé avec un enduit à la chaux aérienne.

La teinte de fond (beige rosé) est réalisée avec un badigeon à la chaux aérienne teinté aux pigments naturels en poudre. Dans le cas présent, après de nombreux essais, le mélange de base était de 3 volumes de terre d'ombre naturelle, 2 volumes d'ocre rouge et 1 volume de bleu outre-mer.

Ce mélange à sec (pigments seuls) est rajouté au badigeon de chaux pour obtenir ce ton de beige rosé froid proche d'une nuance de grès rose. La teinte humide est beaucoup plus foncée et la pose à la brosse des deux couches nécessaires crée une certaine inquiétude avant le séchage !



Pigments naturels de différentes couleurs.



La teinte de fond en cours de séchage.

Une fois le support uniformément sec, il a été possible de débiter la pose des décors à l'aide des pochoirs. Un calepinage de l'ensemble des murs est nécessaire pour bien centrer les motifs et s'éviter des raccords trop difficiles dans les angles.

La pose commence par le haut des murs, car plus visible que la plinthe basse, et est positionnée au fil à plomb / crayon. Chaque couleur est posée par tamponnement avec une brosse à pocher en tenant compte du raccord à la fois vertical et horizontal.

Les couleurs utilisées sont un mélange de lait de chaux aérienne, de pigments naturels et d'un liant à base de résine synthétique pour renforcer la tenue. Le bleu est posé en premier, puis le blanc vient s'intercaler naturellement. Les frises hautes et basses avec leurs deux couleurs viennent parfaire la finition. Une plinthe en chêne viendra ensuite compléter la décoration de cette chambre.



Application du décor principal : ici, le bleu.



Le décor au pochoir est terminé.



Application de la couleur orangée de la frise du haut.

Restitution et restauration.

Claire est une artiste. Il lui a été demandé de signer et de dater son œuvre. Elle a choisi un endroit discret, au-dessus de la frise du haut, dans l'angle du mur et de la cheminée. Pour parfaire l'ensemble, un panneau du décor d'origine a été conservé en l'état après consolidation et restauration. Isolé dans les toilettes attenantes à la chambre, il est le témoin d'un décor au pochoir d'un autre temps.

Restauration d'une fenêtre en trompe-l'œil.

Volets fermés, l'aspect extérieur de la façade nord-est sur parc du manoir laisse penser qu'elle se compose de huit fenêtres. Toutefois, l'une d'entre-elles, bien que prévue par l'architecte du milieu du 18^e siècle, n'avait pas été réalisée par les bâtisseurs mais, par souci de symétrie, l'encadrement en grès avait été monté et une fenêtre en trompe-l'œil avait été peinte sur le mur. Plus tardivement, des volets avaient été posés à toutes les fenêtres, dont un volet fixe qui masquait le décor en trompe-l'œil, le préservant ainsi des affres du temps. La dépose des volets pour les besoins de restauration de la façade a permis de redécouvrir ce trompe-l'œil, qui de fait, représentait l'aspect des fenêtres d'origine. Il a donc servi de modèle à la restitution, par la Menuiserie Pierre Seené, des autres « vraies » fenêtres qui avaient déjà été remplacées au fil du temps car n'étant d'évidence plus celles d'origine.

Le trompe-l'œil ne pouvait qu'être conservé et rester visible (la décision de ne pas remettre en place les volets des fenêtres s'imposant) mais, bien qu'en bon état, il nécessitait quelques travaux de restauration entrepris avec l'autorisation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le manoir étant inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Après consolidation par injection de chaux à l'aide d'une seringue là où les enduits se décollaient, Claire Meyer-Seiller a fait quelques raccords du décor peint en trompe-l'œil selon la règle qui s'impose en matière de restauration : un minimum de retouches discrètes qui ne doivent pas se voir. Témoins de l'histoire, deux impacts de balles datant de la seconde libération du village de Lembach, le 15 mars 1945, ont été conservés bien visibles. Les balles avaient traversé les volets, et les trous réparés au moyen de pièces de bois triangulaires correspondaient parfaitement à leur trajectoire. Le trompe-l'œil avait quant à lui été laissé en l'état.



Volets ouverts, trompe-l'œil avant restauration.



Trompe-l'œil après restauration.
Les deux impacts de balles ont été conservés en l'état.

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LA COCOKO ET L'ASMA

LE REPÉRAGE DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE À BERSTETT (67)

Simone de Butler



Le moulin de Berstett, témoin architectural remarquable.

Le rendez-vous est fixé dès 8h par une froide matinée de décembre. Monsieur le Maire Jean-Claude Lasthaus réélu en 2020, sa 1ère adjointe Valentine Erné-Heintz, maître de conférence à l'Université de Haute Alsace (UHA), son 2e adjoint Charles Gass agriculteur (équipé, mesures sanitaires obligeant, d'un masque en Kelsch) représentent la municipalité. Du côté de l'ASMA, Denis Elbel, vice-président de l'association et Claude Eichwald, maître d'œuvre et maire de Weiterswiller, présentent un premier repérage du patrimoine bâti remarquable réalisé le 12 avril 2019. L'objectif consiste donc à soumettre cette ébauche à l'équipe municipale, afin d'ouvrir la discussion.

Le repérage porté sur « le règlement graphique » tient lieu de base de travail

Dès 2018, la CoCoKo (1) avait décidé d'intégrer un volet patrimoine dans son projet de PLUi. Lorsque la Commission d'enquête publique avait livré ses conclusions, suite à la requête de l'ASMA, elle avait effectivement souligné que 10 villages sur 33 n'avaient pas réalisé l'inventaire qui leur était demandé et avait émis une recommandation expresse de le faire. Conformément à la convention

conclue entre la CoCoKo et l'ASMA, dans le cadre d'une médiation proposée par le Tribunal administratif que l'ASMA avait saisi (Cf. encadré), il convenait donc de procéder à cet inventaire à Berstett (900 habitants), d'autant plus que, dans le cadre du regroupement communal, le repérage avait été fait quelques jours plus tôt pour les villages associés de Rumersheim (430h), Gimbrett (480h) et Reitwiller (590h).

Le code couleur

Le classement du bâti s'organise selon 3 types. D'emblée **le type 1**, de couleur rouge, jugé trop contraignant, n'a pas été retenu. **Le type 2**, de couleur orange, signifie interdiction de démolir et nécessite une autorisation pour divers menus travaux souhaités par le propriétaire. Tandis que **le type 3**, de couleur jaune, autorise la démolition et prescrit, en cas de reconstruction, de respecter l'implantation et la volumétrie initiales.

Le cheminement commence par la partie la moins emblématique du village

Il emprunte les rues adjacentes qui présentent un bâti plus modeste mais qui n'en mérite pas moins l'attention. Ce sont quelquefois des corps de ferme incomplets au regard du plan de la cour fermée, car, sur une emprise foncière limitée, on a souhaité gagner de la place et de la lumière en démolissant un « Schopf » dégradé, une dépendance branlante ou en construisant une maison neuve à la place de la grange dans l'arrière-cour. Ces pratiques internes n'appellent pas de jugement et l'ASMA se préoccupe avant tout de sauvegarder la cohérence du bâti sur la rue et le respect de l'alignement. Cependant, une belle maison alsacienne isolée, n'a de sens que dans la préservation des « lieux avoisinants ». L'impasse du Mont offre ici un bon exemple : des petites maisons alignées le long d'une voie coudée offrent une perspective qui débouche sur une place en face d'un gîte rural et d'une maison « Jugendstil », « de la campagne ». Le point de vue sur deux autres très belles maisons qui épousent la courbure de la rue et portent encore le souvenir de l'« Anmeldung » (2).

La préservation concerne aussi le maintien des porches et des portails. Ces espaces de transition aux décors enrichis datant souvent de la fin du 18^e siècle, ont quelquefois été démolis partiellement ou totalement, car pas toujours adaptés aux manœuvres des engins agricoles. Les porches portent pourtant les marques de l'histoire du village, à commencer par celui du château de Berstett disparu pendant la Révolution française. Un peu plus loin, seul le portillon daté de 1774, rescapé d'un porche voisin, a pu être ajouté à la liste des repérages.



La maison blanche datée de 1803 porte encore le panneau « Anmeldung ».

Le critère de la date

Fiable, très présente, d'une lecture finalement aisée, la date sert grandement au repérage. Il suffit de savoir la trouver : sur un poteau cornier « Andreas Afolter Catharina Afolte » au 8 rue de l'Herbe où les propriétaires ont eu un doute sur la graphie du chiffre 1 de 1802 qui se présente un peu comme une lettrine. Autre exemple : une plaque apotropaïque apposée sur une maison de la rue Canardière : toute une déclamation en vers, en allemand, implore la protection de Dieu contre la frayeur, les voleurs ou encore le feu, signée des noms en français, le tout daté de 1851 (ne manquent que les sorcières !).

Au numéro 14 de la rue de la Mairie, un cartouche daté de 1798 avec guirlandes surmontées d'un globe illustre bien la survivance du style Louis XVI. Sur les maisons datant de la seconde moitié du 19e siècle – période allemande –, dates et initiales s'inscrivent sur le linteau en grès de la fenêtre du grenier, bien au-delà de la hauteur de vue.

Monsieur le Maire connaît presque tous les propriétaires

Ces précisions sont évidemment très importantes dans le repérage : elles permettent de consolider l'état des lieux, de distinguer les maisons reprises par les héritiers en voie d'aménagement, des maisons en vente, vendues ou en totale déshérence, « celle qui ne tient que par le lierre qui l'entoure », dit Monsieur le Maire. Il ne manque pas de souligner également que le maire peut se trouver devant un dilemme : « Un projet de construction peut susciter l'opposition des riverains, mais dans le même temps, des jeunes me demandent des logements à louer dans le village ». Le cheminement à la périphérie du cœur du village nous ménage une découverte presque surprenante.

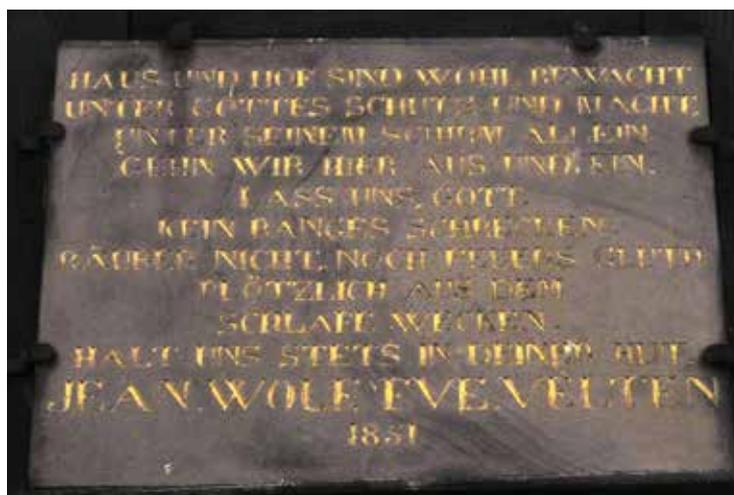
Un lotissement de maisons alsaciennes

Sur des parcelles perpendiculaires à la rue, six maisons presque identiques, les unes à colombages, trois autres crépies s'ordonnent en arête le long de la rue, ce qui justifie de préserver cet alignement. De l'autre côté de la rue se trouve « une maison de poupée » avec un soubassement semi enterré par rapport à la rue qui a probablement été relevée. Le colombage en sapin, détérioré, ne justifie pas la protection. En revanche, une autre maison miniature, plus haute toutefois avec un soubassement sain et un colombage en chêne bénéficie de la protection d'autant plus que le terrain est assez grand et les constructions adventices sans valeur. D'où il ressort que le repérage, loin d'être un frein, doit au contraire offrir une protection de bon sens. Il peut porter soit sur la seule maison principale, soit sur la dépendance ou bien sur les deux, le porche et la porte piétonne.

Le cheminement conduit ensuite vers la rue de la Mairie, la voie royale de Berstett

On y rencontre une alternance de grandes maisons, reflet de la hiérarchie sociale héritée et conforme à l'image patrimoniale de la commune. Dans cette histoire du bâti à ciel ouvert, deux types peuvent être distingués. Les corps de ferme de la **fin du 18e siècle ou du début du 19e siècle** installés sur des grandes parcelles, avec un bâtiment porche parallèle à la rue qui protège de la vue et du bruit une large cour fermée. Certaines ont parfois conservé un potager, seul espace libre dans le bâti dense du centre. Bien entretenus, ces corps de ferme ont souvent été repris par des amoureux du patrimoine.

Les corps de ferme de **la seconde moitié du 19e siècle ou du début du 20e siècle**, dépourvus de colombages, reposent sur un appareillage en grès soigné et sont ornés de chaînages à refends et de corniche en grès entre les niveaux. Ils sont dans un état de conservation remarquable. Deux maisons de notables en



Plaque apotropaïque datée de 1851 : Jean Wolf et Ève Velten implorant la protection de Dieu contre la frayeur, les voleurs et le feu !



Sur la rue principale de Berstett, grand corps de ferme début 19e siècle.

style « Jugendstil » complètent la typologie. Ce repérage est parfaitement conforme aux objectifs de l'ASMA qui ne se donne pas pour seul objectif la conservation des maisons à colombages (3). Le cheminement se termine par le haut de la rue de la Mairie où l'on retrouve des fermes alignées perpendiculaires à la rue sur des parcelles étroites, à cours fermées par un porche en bois lorsqu'il subsiste, souvent ornées d'une mini loggia sur le pignon. À noter, ce bon exemple esthétique et fonctionnel qui a conservé la façade sur rue pour libérer l'arrière, ce qui prouve que changer l'usage du lieu n'implique pas forcément la démolition de la façade. À l'inverse, une maison isolée par l'extérieur avec des plaques de polystyrène avait été retenue avant travaux lors d'un premier repérage ; elle en a été retirée. À ce sujet, l'ASMA s'était battue contre le décret imposant l'isolation par l'extérieur jusqu'à ce qu'il devienne caduc. Ce type d'isolation n'est évidemment pas du tout adapté aux constructions en bois, torchis ou pierre, comme le rappelle Claude Eichwald.

Une aide pour l'élaboration des projets communaux

Celui notamment de l'usage à trouver pour l'ancien presbytère daté de 1756, sa dépendance en colombages et le bel espace calme ménagé dans une impasse. Il a conservé une porte piétonne ornée d'une succession de huit couchés (« liegende Acht ») symbole de longévité du meilleur aloi pour le projet de résidence senior de la municipalité. Autre lieu, celui de l'environnement immédiat de l'église, où une maison inhabitée a dû être sécurisée en attente de la décision à prendre ; il offre une belle échappée de la vue sur l'ancienne ceinture verte des vergers ici exempte de constructions, hormis le cimetière.

« **Regarder d'un œil neuf l'environnement familial** », telle est la conclusion apportée par la première adjointe, Madame Valentine Erné Heintz, et elle poursuit et dit « apprendre à l'appréhender dans son ensemble, sa cohérence, son histoire ». On ne saurait mieux dire. Dans l'objectif assigné aux communes de densifier le bâti du centre, celui de ménager le patrimoine bâti n'est pas moins important. Il est ardemment défendu par l'ASMA et figure d'ailleurs en toutes lettres à l'article 2.6 UA du PLUi (4).

Le retour, bref, dans la salle communale a consisté à se mettre d'accord sur les ajouts et retraits à porter sur le plan du PLUi de la CoCoKo. Pour notre part, cette visite fut l'occasion de voir des inscriptions sur bois très originales sur l'allège de la fenêtre (au 5 rue de la Mairie), de croiser des habitants souvent âgés interpellés par leur prénom par Monsieur le Maire, dont l'un promenait son petit enfant bien emmitouflé, **peut-être** celui pour lequel on œuvre précisément à la conservation du patrimoine communal !



Ancien presbytère de Berstett : « Liegende Acht 1756 ». Sur le linteau de la porte piétonne, une succession de huit couchés et la date « 1756 ».

Un heureux dénouement pour le volet patrimoine du PLUi de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland (CoCoKo).

À l'initiative du président Justin Vogel, les 23 communes constituant la CoCoKo avaient décidé d'inclure dans leur PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) un ambitieux volet patrimoine en réalisant un inventaire du patrimoine bâti dans chacun des 33 villages la composant.

Lors de l'enquête publique réalisée mi-2019, l'ASMA avait constaté que de nombreux villages n'avaient réalisé que partiellement les repérages nécessaires, voire aucun repérage du tout. La Commission d'enquête avait délivré un avis favorable au projet de PLUi, assorti néanmoins de la **recommandation expresse** de parfaire et de compléter son plan patrimoine.

Les conseillers communautaires n'avaient pas tenu compte de cette recommandation et avaient approuvé en l'état le PLUi le 14 novembre 2019.

L'ASMA avait considéré qu'il était essentiel de mettre en œuvre la forte recommandation de la Commission d'enquête afin de protéger également **près d'un millier** de bâtiments et autres éléments constitutifs du petit patrimoine pas encore repérés à ce stade. Elle avait donc déposé un recours contentieux auprès du Tribunal administratif le 10 janvier 2020, auquel trois autres associations de défense du patrimoine s'étaient jointes.

Le Tribunal administratif avait proposé de mettre en place une procédure de médiation, ce que l'ASMA et la CoCoKo avaient accepté. Deux médiateurs avaient été désignés début juillet 2020.

Deux réunions avaient suffi pour trouver un accord acceptable par tous et une convention cadre avait été rédigée conjointement par Jean-Claude Lasthaus, maire de Berstett et premier vice-président de la CoCoKo, et Denis Elbel, vice-président de l'ASMA. Le Conseil communautaire de la CoCoKo du 10 décembre 2020 avait pris une délibération **votée à l'unanimité** autorisant le président Justin Vogel à la signer.

Aux termes de cet accord gagnant-gagnant, les 10 villages de la CoCoKo qui n'avaient prévu aucune protection de leur patrimoine bâti et les 10 autres qui n'avaient fait qu'un repérage trop partiel, devaient réaliser cet inventaire dans un délai rapide, en principe avec l'aide de l'ASMA. Ces repérages seront intégrés au fur et à mesure dans le PLUi, au plus tard en 2022. De son côté, l'ASMA et les trois associations amies s'étaient désistées de leur recours auprès du Tribunal administratif.

À ce jour, tous les repérages ont été réalisés. Comme l'a rappelé le président Justin Vogel (*Cf. DNA de Strasbourg-Campagne du 15 janvier 2021*), la CoCoKo est la première Communauté de communes en Alsace à avoir introduit la protection du patrimoine bâti dans son PLUi.

(1) Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

(2) Lorsqu'on s'installait dans un village, les lois allemandes de 1883 imposaient de se déclarer aux autorités municipales. Ces lois sont tombées en désuétude en partie parce qu'en 1919, les lois françaises ont renoncé à sanctionner « l'oubli » de se déclarer.

(3) « L'objet de l'association concerne les constructions de toutes natures, de tous matériaux et de tous usages constituant le patrimoine bâti en Alsace ainsi que leur environnement, sites et paysages ».

(4) « de ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

« POURQUOI NE PAS EN PROFITER POUR METTRE LE PATRIMOINE SOUS PROTECTION ? »

Simone de Butler

Telle a été la réflexion menée par Madame la Maire Évelyne Ledig, rencontrée le 17 décembre 2020 dans sa mairie. En fonction depuis 2014, elle est aujourd'hui fraîchement retraitée et peut se consacrer avec d'autant plus d'énergie à sa mission. Elle précise que sa commune est la première de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn à s'être lancée récemment dans le repérage. Seule la commune voisine de Lembach l'avait devancée il y a 20 ans.

« **Une souche de chêne, un bloc de grès, un écoulement d'eau murmurante** » figurent les trois ressources de Langensoultzbach dans l'entrée de la mairie. À l'issue du tour de la commune, il faut y ajouter **un patrimoine bâti absolument remarquable** qui justifie amplement l'initiative prise. Dans cette vallée du Soultzbach, le village rue s'étire au pied des

Vosges, et les maisons vues en contre-plongée s'en trouvent encore plus majestueuses. Sur le haut du versant, elles s'adosent à la forêt, et sur le bas du versant, débouchent sur « une ceinture de prairies » protégées par le PLU. Cet environnement on ne peut plus attrayant, constitue un avantage remarquable sur le marché immobilier.



Très belle maison mise en vente.

Il en résulte que seule l'ancienne poste est aujourd'hui inoccupée, et lorsqu'ici les maisons sont mises en vente, l'affaire se conclut dans un délai souvent bref. Les derniers acquéreurs font partie de cette clientèle d'urbains en quête de calme et d'un cadre de vie préservé. Ici, ils ne s'y trompent pas, ils s'installent à demeure et parfois « travaillent au pays » (Cf. encadré). L'Association de sauvegarde du patrimoine de Langensoultzbach avait de son côté effectué un repérage préalable qui a permis d'élaborer un circuit de découverte de 21 lieux remarquables de la commune. Une signalétique bien visible a été mise en place par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN). Mais entre le repérage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme, il y a une marge !

« Presque tous les membres du conseil municipal se sont inscrits dans la commission PLU »

précise Madame la Maire. De nombreux échanges ont eu lieu avec les élus et le bureau d'études LE PHIL, basé à Monswiller, a été retenu après un appel d'offres. Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est venu en appui de la démarche, tandis que l'ATIP (1) a encadré juridiquement l'initiative de la commune. Le PLU, initié en décembre 2015, est fondé sur un diagnostic socio-économique et son élaboration s'est faite au prix de très nombreuses réunions. Il s'appuie sur un règlement conforme à l'article L151-19 du code de l'urbanisme ; il concerne les éléments architecturaux remarquables : **les maisons alsaciennes, les granges et les cours**. Deux niveaux de **prescriptions** mettent en place une protection **commune** et dans ce repérage, on observe des **prescriptions spécifiques** destinées à distinguer 24 maisons « d'un intérêt patrimonial exceptionnel », qui justifient les mêmes interdictions, celles notamment **« de nouvelles ouvertures en façade visibles depuis la rue principale »**. La protection porte aussi sur les escaliers et les perrons en grès, la préservation ou la reconstruction à l'identique des portes en bois en plein cintre. Un puits, un banc, un abreuvoir une clôture sur piédroits, le tout en grès rose des Vosges, s'ajoutent ponctuellement à la liste. À noter également cette obligation de refaire un essentage (2) en bois à bardeaux à l'identique sur une grange.



Essentage en bois à bardeaux à refaire à l'identique sur le pignon de cette imposante grange.

« Pas de volets roulants à caissons extérieurs, d'extensions sur la façade sur rue, de surélévation, de modification de la pente du toit »

Toutes ces recommandations sont destinées à conserver l'aspect patrimonial et paysager, l'alignement et la volumétrie héritée de ce bâti remarquable. Ce sont précisément ces éléments assemblés qui forment cette alchimie visuelle si précieuse. La réglementation est très rigoureuse pour les ouvertures sur toitures et en façade, la couverture, les enduits, notamment leur application, leur couleur, les menuiseries et les volets extérieurs. Une réglementation qui pourrait paraître tatillonne mais qui a le double mérite d'éviter les bévues et de donner à l'autorité municipale des critères précis qui s'appliqueront à tous les propriétaires. Ils ont été élaborés conjointement par l'architecte du bureau d'étude et l'architecte du PNRVN.

À noter que le nouveau lotissement aura aussi



Ici, une devanture de magasin conservée qui abrite aujourd'hui un atelier.



Maison attenante à l'atelier vue en contre-plongée.

sa part de contraintes, celle notamment de la prohibition des toits plats ! Une première réunion publique s'est tenue ; toute la population a été invitée. 30 personnes ont pris connaissance de l'action à mener dans le cadre du PLU. Il s'ensuivit une deuxième réunion invitant les propriétaires des 24 maisons repérées. Après explication des critères retenus, la remise des fiches a engendré un certain scepticisme qui a rapidement cédé le pas à l'approbation quasi collective, puisque seuls 3 propriétaires n'ont pas pris le document. Mais Madame la Maire précise qu'ils offrent toutes les garanties d'une préservation de leur patrimoine.

« **Des corps de ferme qui réunissent trois générations.** »

L'ASMA, qui se préoccupe du devenir des corps de ferme au cœur des villages, a enregistré une réponse très encourageante à

Langensoultzbach. La protection donne aux propriétaires la conscience du patrimoine à sauvegarder, incite à l'effort collectif et invite à trouver des solutions adaptées au goût des jeunes générations. Madame la Maire, très soucieuse de l'avenir économique de la commune, cite ainsi l'exemple de cours de ferme réunissant trois générations. Cela est rendu possible par l'aménagement de la grange, où la jeune génération trouve l'espace et la lumière tant convoitée dans l'architecture contemporaine. La maison d'habitation restée dans son jus est toujours habitée par les parents et les grands-parents. En résumé, tout sauf les démolitions intempestives, coûteuses, et la dégradation du paysage qui viendraient altérer la qualité du cadre de vie qui fait l'atout incomparable de Langensoultzbach.



La maison d'habitation restée dans son jus est occupée par les parents.



Un aménagement de grange qui confère espace et lumière pour la jeune génération.



Soupirail en grès fermé par un volet.



Perron en grès daté de 1803. Noter le pichet (Cf. détail photo de droite).



« Je fais ça pour rendre service »

C'est ainsi que Madame Ledig résume modestement son action. Que ce soit la recherche ponctuelle d'une solution pour une personne handicapée du village ou l'élaboration des plans d'avenir, tout mérite son attention. Il s'agit notamment de retrouver à terme un usage pour les constructions de l'entre-deux-guerres, comme cette caserne de la ligne Maginot rachetée par une société immobilière qui en a fait une résidence, sans que le bâtiment central ait encore trouvé une utilisation. C'est ici que l'action de Madame la Maire rejoint aussi son premier contact avec l'ASMA depuis le Stammtisch organisé dans le village en octobre 2018. Alertée par le projet d'un acquéreur d'un corps de ferme, natif du

village, elle décide de faire appel à l'association. L'acquéreur avait en effet l'intention de démolir la grange en colombage d'un corps de ferme situé le long de l'axe principal pour sauvegarder la maison d'habitation. Bernard Duhem, Denis Elbel et Jean-Christophe Brua se sont rendus sur place et ont noté que la maison d'habitation avec ses encadrements de fenêtres en bois comportait également des colombages sous le crépi. Il s'agissait dès lors de s'opposer à la démolition de la grange pour sauvegarder un corps de ferme homogène et Madame la Maire de conclure, philosophe, qu'il faut parfois faire un mécontent temporaire pour gagner à terme, puisque l'ensemble a été sauvegardé et racheté peu de temps après en conservant bien maison et grange.

Une psychologue clinicienne installée au vert

Ayant fixé comme seul cadre géographique le Bas-Rhin, Stéphanie Hertzog doit son installation à Langensoultzbach au fruit du hasard des recherches immobilières. En revanche, le désir de se mettre au vert répond à un double impératif, celui d'échapper à l'environnement urbain de la métropole alsacienne et celui d'ouvrir un cabinet de consultations éloigné de l'offre pléthorique de la ville. La visite de la maison à Langensoultzbach a déclenché chez elle un coup de cœur : « la visite m'a laissé une très bonne impression, tout était dans son jus et la vue était imprenable ».

C'est le potentiel de la maison qui a achevé de convaincre les acquéreurs ainsi qu'une configuration favorable à une installation. Les disponibilités budgétaires ont fait le reste. Six mois de travaux confiés à un artisan ont été nécessaires, mais la décoration intérieure a été réalisée par les nouveaux propriétaires. Le tout pour restituer une atmosphère intime, pas exclusivement alsacienne, avec le souci de mettre au jour les poutres apparentes et d'y rajouter des matériaux naturels biosourcés. Les inconvénients liés au manque de lumière sont balayés. L'exposition au Sud de la cuisine compense l'exiguïté des fenêtres et la suppression de cloisons intérieures dégage les perspectives. La maison date de la fin du 18^e siècle et une dépendance réaménagée en 1973 offre des possibilités supplémentaires. Mais contre toute attente, le cabinet a été aménagé dans l'ancienne maison, offrant aux patients un cadre chaleureux, éloigné de la froideur des locaux hospitaliers.

Restait à trouver une patientèle ; à ce propos, Stéphanie Hertzog s'est fait connaître et a prospecté comme pour n'importe quelle installation. Après un an et demi de pratique, elle « arrive à en vivre, avec encore de la marge ». Si pour elle, le recours aux soins du psychologue est un peu moins démocratisé qu'en ville, les besoins n'en sont pas moins présents notamment auprès des enfants, adolescents, adultes et couples, et la situation évolue rapidement.

Un seul regret, le confinement a réduit les contacts avec l'environnement proche, mais aucune nostalgie quant au choix effectué. Ce relatif repli imposé par la situation sanitaire donne à Stéphanie Hertzog l'occasion de mener de front sa double activité de profession libérale et de chercheuse afin de parachever sa thèse. Elle s'intitule « La résistance thérapeutique dans la douleur chronique » et se trouve bien au cœur des préoccupations sociales actuelles. Les conditions requises pour un travail de recherche sont réunies dans la mesure où la commune est équipée de la fibre et seule la consultation de quelques ouvrages nécessite des déplacements. Une réorientation professionnelle et ce besoin de changer d'air ont donné à cette jeune psychologue toutes les raisons de se réjouir de son choix, sans parler du souci de se ré-ancrer dans des traditions, une culture et un patrimoine évoqués en fin d'entretien

(1) Agence territoriale d'ingénierie publique.

(2) Revêtement d'ardoises ou de bardeaux d'une paroi verticale destiné à renforcer l'étanchéité.

EN RÉPONSE À UNE DEMANDE FORTE ET/OU PAR UN EFFET DE MODE

UNE PRODUCTION « TERRE » ORIGINALE : « ON FAIT TOUT CE QUE L'INDUSTRIEL NE FAIT PAS » (Mathieu Lanter)

Simone de Butler

L'entreprise Lanter de Hochfelden (Bas-Rhin) fabrique depuis quatre générations toute une gamme de briques et de tuiles moulées à la main dont la fameuse réplique des tuiles plates alsaciennes dites Biberschwanz « en queue de castor ». Forte de cette expérience, elle a choisi de se lancer depuis quelques années dans l'élaboration de deux nouveaux produits, inspirés là encore de la tradition, mais en réponse à un engouement pour les produits naturels biosourcés.



Dessin de Vincent Thiébaud.

Un renouvellement de gamme : la brique crue et l'enduit terre

La brique crue constituée d'argile exclusivement, plutôt produite en été, est moulée à la machine et laissée à l'air libre dans les séchoirs couverts et parcourus par les courants d'air entre une et trois semaines. Dotée d'une bonne inertie mais moins solide que la brique cuite (1), elle trouve des utilisations dans les intérieurs.

Plus surprenant est la production d'**enduit** prêt à l'emploi constitué de terre et de paille finement broyée, conditionné en sacs. Monsieur Lanter assure que son usage est aisé à condition d'être « un peu bricoleur ». Pour rendre le mélange opérationnel, il convient simplement de lui ajouter de l'eau. L'utilisateur pose l'enduit à la manière du plâtre avec **taloche** en couches d'épaisseurs variables de deux à six centimètres.

Les produits sont en circuit on ne peut plus court : 500 m à 1 km pour la terre, la paille guère plus. Le mélange contient un troisième ingrédient : du sable provenant de Soufflenheim, autre village spécialisé dans la terre, la production de faïences notamment, situé à 20 km. Le sable est ici destiné à « dégraisser » la terre pour éviter la fissuration au séchage.



« Des formations proposées aux artisans et particuliers par le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour faire connaître l'enduit terre ».

Quelle mise en œuvre ?

Pour 30% de son activité, Monsieur Lanter travaille avec des entreprises. Pour l'une d'entre-elles, il a fourni les matériaux destinés à bâtir une vingtaine de maisons. Comme il s'agit de couvrir des mètres carrés de surface, on utilise **une machine à projeter** et l'enduit vient alors isoler la maison par l'intérieur notamment en recouvrement de parois en paille-terre ou en roseaux. Avec Vincent Couvreur (membre du Comité de l'ASMA) et son entreprise « Eco Sphère Habitat », l'entreprise Lanter a testé à titre expérimental une isolation en terre-chanvre pour remplir des miroirs et en doublage à l'intérieur, d'une épaisseur totale de 30 cm.

Les 70 % restants de l'activité concernent des maisons existantes ou la restauration de maisons alsaciennes pour lesquelles l'enduit en terre est le matériau traditionnel. Des panneaux datant de 200 ans peuvent ainsi être sauvegardés et dans le cas contraire remplacés par un remplissage de chaux chanvre qui a avantageusement remplacé l'utilisation du béton cellulaire.

« Mettre la terre là où elle doit être »

Monsieur Lanter nous explique ainsi qu'il faut trouver une explication à l'engouement pour ce matériau. Les amateurs se tournent intuitivement vers la terre par souci de vivre dans un environnement assaini, mais n'en connaissent pas toujours les inconvénients et surtout ignorent les avantages cachés du produit. L'enduit terre n'est pas utilisable en extérieur, en revanche, à l'intérieur, il constitue un matériau sain, écologique (très faible empreinte carbone), recyclable mais surtout un très bon régulateur hygrométrique et thermique par voie de conséquence. Il en veut pour preuve l'utilisation de l'enduit terre dans une salle de bain, où de façon surprenante l'humidité ne se condense pas sur le miroir : une climatisation naturelle en quelque sorte. La cabine de douche est bien entendu parée d'un revêtement tadelakt (2), autre technique traditionnelle utilisée pour étanchéifier les parois.

La terre au secours d'une isolation trop parfaite

Cet exemple cité par Monsieur Lanter illustre a contrario les vertus de la terre venant en secours à l'intérieur d'une maison ossature bois, aux normes BBC dont le résident s'est trouvé avec une température interne de 30° au cours d'une période caniculaire, plus si exceptionnelle en Alsace. Grâce à un revêtement en terre humidifié, il est parvenu à faire baisser la température de sa maison, profitant aussi notamment du cycle diurne/ nocturne et de la relative fraîcheur nocturne.

« Donner aux gens les bonnes raisons d'utiliser la terre »

Telle est la mission que Monsieur Lanter s'est donnée car au-delà de l'aspect esthétique, recherché parfois par un souci nostalgique, porté par les tendances vintage ou arte povera, la terre représente bien un atout de technique. Il souhaiterait que l'information sur les avantages de la terre soit plus qu'esthétique, plus raisonnée et que les architectes partagent ce qui ne devrait pas rester qu'un effet de mode. Il reste aussi à résoudre la difficile question de l'acceptation par les normes.



Four de l'entreprise Lanter pour la fabrication de briques cuites.

(1) Four de l'entreprise Lanter pour la fabrication de briques cuites. Dans la voûte, des trous par lesquels on projette de la poudre de charbon pour alimenter la combustion.

(2) Tadelakt (de l'arabe كولد polir) est un enduit-stuc traditionnel de l'artisanat marocain, lisse, doux, imperméable, fongicide, et brillant, à base de chaux, d'eau de chaux, et de savon noir, teinté de pigments colorés, traditionnellement utilisé en artisanat d'art ou pour étanchéifier les citernes d'eau.

Extrait d'un article paru dans le numéro 216 de juin 2020 de la revue Maisons Paysannes de France, consacré à « la terre », intitulé « Un matériau ancestral pour construire l'avenir », par Dominique Gauzin- Müller, architecte.

Des avantages reconnus

Connus empiriquement depuis des millénaires, les multiples avantages des constructions en terre crue sont désormais scientifiquement vérifiés. Murs et enduits en terre absorbent les odeurs, ils n'émettent aucun produit toxique et leur présence garantit un climat intérieur sain. La structure des argiles régulant naturellement l'hygrométrie, l'humidité en excès est absorbée, stockée puis restituée quand l'air devient trop sec. Par ailleurs, les murs en terre, lourds et denses, ont une inertie thermique qui ralentit les échanges entre intérieur et extérieur, avec un long déphasage : la chaleur accumulée pendant la journée dans l'épaisseur des parois est diffusée pendant la nuit. Les maisons restent ainsi fraîches en été et sont tempérées en hiver. La compacité des murs en terre fait obstacle aux bruits extérieurs et absorbe les bruits intérieurs ; leur porosité permet d'éviter la réverbération des sons.

Mais ce n'est pas tout ! Chaleureuse et sensuelle, la terre offre une esthétique minimaliste en adéquation avec la tendance actuelle vers une frugalité créative. Ses qualités haptiques séduisent un nombre croissant de clients, d'architectes et d'artisans, conquis par la matière brute, les surfaces moirées et la vaste palette de couleurs. Mais bien sûr, l'emploi de la terre crue dans la construction a ses limites, qui appellent des associations avec le bois, la pierre, le béton, etc. Ce qui est vraiment écologique, c'est la juste quantité du bon matériau au bon endroit.



« Murs et enduits en terre absorbent les odeurs, ils n'émettent aucun produit toxique et leur présence garantit un climat intérieur sain », Dominique Gauzin-Müller.

Architecture en terre d'aujourd'hui, Dominique Gauzin-Müller, éditions MUSEO, 2017.

SAESSOLSHEIM : UN BILAN D'ÉTAPE

Simone de Butler

Soucieuse de suivre l'évolution du projet de la restauration du grand corps de ferme à Saessolsheim, l'ASMA s'est rendue le vendredi 19 mars dernier à une réunion sur le chantier, consacrée au point zéro. Félix Mathis, président de la société SAS IMODIS, entouré de ses associés, a présenté le projet et les objectifs aux élus de la région (1).



Présentation du projet aux élus. (Imodis ©)

« Saisir l'opportunité pour l'acquisition d'un lieu rare » Félix Mathis

Dans le Blättel 2020, un article intitulé « Projet de réhabilitation d'un corps de ferme à Saessolsheim » avait évoqué l'urgence de l'acquisition et l'enthousiasme soulevé par ce projet. Depuis cette date, le groupe des jeunes constituant la société n'a pas ménagé sa peine. Il convient de rappeler ici que le projet comporte quantité d'originalités et que sa dimension est hors normes. Contrairement à l'idée reçue et rebattue, le patrimoine n'intéresse pas que les « retraités militants de l'ASMA » ; on en veut pour preuve le nombre de jeunes qui fréquentent nos Stammtisch (400 personnes en moyenne par an), en vue d'y trouver les meilleurs conseils pour la restauration d'une maison dont ils ont hérité ou qu'ils ont acquise pour en faire leur résidence principale. Au-delà de certains points communs, l'âge et l'auto-construction, ce projet se démarque en premier

lieu par les dimensions du corps de ferme : une dépendance de près de 40 mètres de long, sur une emprise totale de 40 ares. Un travail d'équipe de 10 personnes aux compétences professionnelles très complémentaires est ici à l'œuvre. Et la grande différence réside dans la destination du lieu : le projet est adossé à une entreprise.

Un « tiers lieu » (2) voué à « la culture, au tourisme et à l'événementiel »

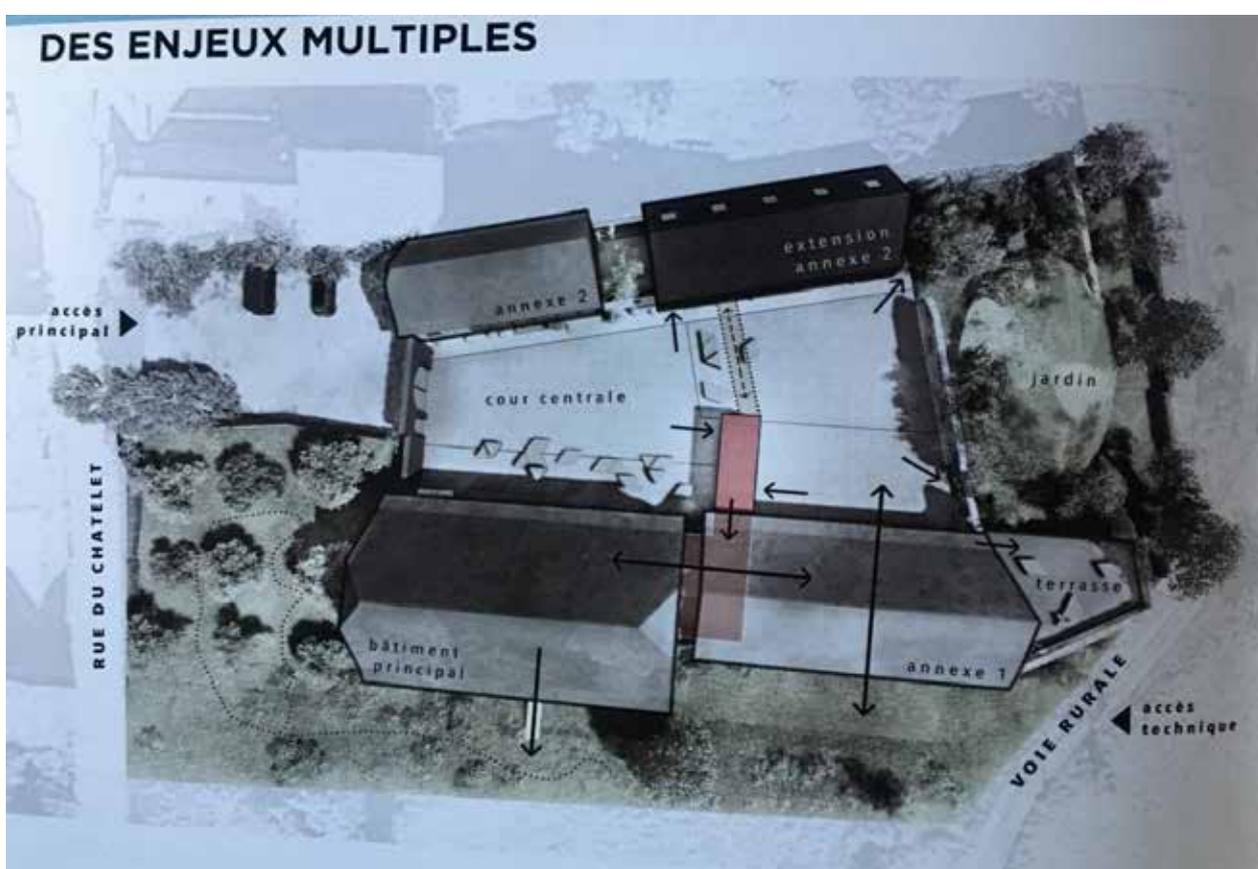
Ce projet a fait l'objet d'un intense effort de communication et d'information mené par les professionnels de l'équipe. Rencontres organisées aux « Journées du Patrimoine », compte Instagram présentant des vidéos, images prises depuis un drone, édition d'une plaquette, le souci de « faire savoir » est exemplaire, constant et s'adresse tant aux amateurs de patrimoine qu'aux habitants du village.

Sur le support d'images « d'archives », Félix Mathis, ingénieur en génie civil, a rappelé l'historique, la phase de déblaiement du lieu entre août 2019 et mai 2020, où l'on constate que le confinement ne les a pas desservis ! Le montage des images en accéléré suggère un ballet d'engins, pelleteuses, tracteurs, camions remorques et même l'achat d'une grue. Puis vient l'étape de la protection des lieux contre le délabrement, la consolidation suivie par celle du démontage.

Réemploi et stockage

Cette étape marquée par un travail de tri, parfois minutieux, est aussi celle où la machine est supplantée par l'énergie de l'équipe. Au-delà de leurs spécialisations, les dix ont consacré un temps non négligeable au déblaiement et effectué un travail de manœuvre mené avec entrain. Pans de **bois**, ébrasements en **grès, terre** cuite (briques et tuiles anciennes), font l'objet d'un référencement soigneux, de réparations, en vue d'une réutilisation ultérieure. Le chantier est cerné par des paquets de tuiles, pierres, bois, soigneusement sanglés et prêts à être levés. La réhabilitation vise un triple objectif : le respect de la volumétrie initiale, les enveloppes extérieures dans leurs matériaux d'origine et un ajout, volontairement d'architecture plus contemporaine, en remplacement de la dépendance effondrée.

Où et quoi ? La répartition des usages sur le plan



© Imodis.

La fonction événementielle sera présente dans :

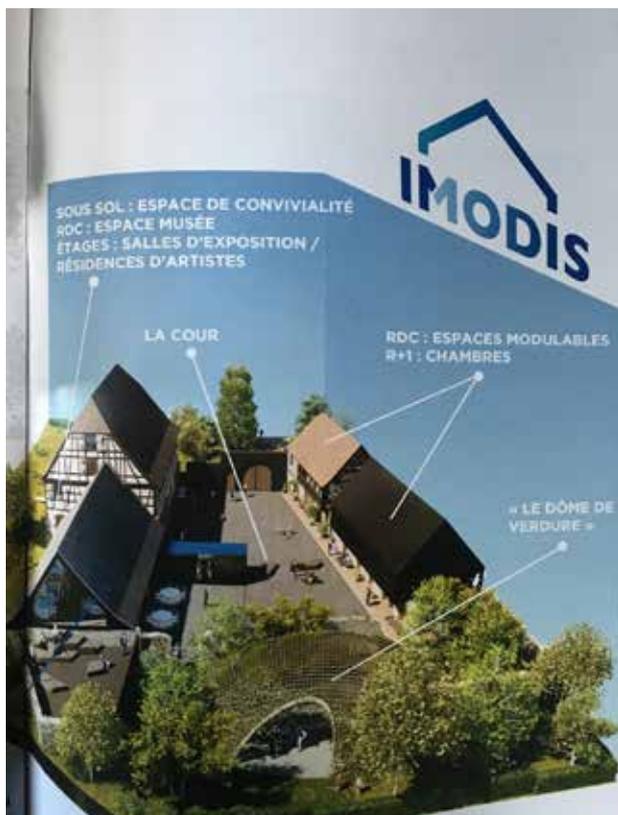
L'annexe 1, avec possibilité d'organisation de réceptions et de banquets de grande ampleur ;

L'annexe 2, comportera des espaces modulables, au rez-de-chaussée pour toutes activités dont séminaires et des chambres à louer à l'étage, bienvenues pour les invités des mariages qui « n'auront que la cour à traverser » ;

La cour quant à elle, servira de cadre champêtre aux marchés de produits locaux ;

Le dôme de verdure, lui, ferme la perspective. Solution souvent retenue dans l'aménagement paysager contemporain, ce lieu dédié à l'organisation d'animations ou d'apéritifs dînatoires, protégera les invités de l'intense chaleur estivale.

Le vaste bâtiment principal : la cave débarrassée de ses enduits retrouvera sa voûte de pierre. Elle est destinée à la convivialité et à la dégustation du vin bio de l'ancien propriétaire de la maison, suggère Félix Mathis. Le rez-de-chaussée sera restauré à l'identique, prêt à accueillir une exposition permanente consacrée aux pratiques de la construction traditionnelle et aux arts et traditions populaires (3). Les étages, entièrement décroissonnés et rythmés par la structure en pan de bois, accueilleront expositions temporaires et résidences d'artiste.



Répartition des espaces. © Imodis.

Et le financement dans tout ça ?

L'objet de la réunion était justement de faire le constat suivant : lorsque les initiateurs du projet ont contacté successivement les services culture, patrimoine et tourisme des collectivités locales, ils ont été, soit éconduits soit « baladés » d'un service à l'autre. Il est vrai qu'un aménagement commercial n'est pas éligible aux aides du patrimoine. D'où l'intérêt de réunir les élus. Ceux-ci reconnaissent unanimement la qualité du programme, admirent l'initiative et saluent l'implication des sociétaires (pris sur leur temps libre et par tous les temps !). Les élus reconnaissent d'ailleurs qu'il n'y a pas d'équivalent dans la région, que la collectivité ne pourrait financer ce projet, alors qu'il est indiscutablement d'intérêt général. À titre d'exemple, sur un projet global évalué à deux millions d'euros, le poste charpente qui représenterait 300 à 400 000 euros, se monte ici à 30 000 euros grâce à l'auto-construction.

Où se trouve dès lors l'obstacle ?

Le député Patrick Hetzel reconnaît que le fonctionnement du « **top down** », de haut en bas, pourrait être avantageusement remplacé par le « **bottom up** », de bas en haut et, faudrait-il ajouter, transcender le fonctionnement des services en tuyaux d'orgue juxtaposés. Le maire de Saessolsheim, Dominique Muller, attend beaucoup de la réalisation de ce projet en termes d'attractivité pour la commune et de sauvegarde de son patrimoine ; il évoque d'ailleurs la possibilité des pactes État/Région qui ne sont pas réservés exclusivement aux projets publics. La remise de cartes de visites des élus est un gage du soutien exprimé au cours de cette rencontre. Gageons qu'elle soit suivie d'effet !

Un début d'exploitation pour 2023

La location des lieux représentera 50% des ressources. Un emploi consacré à cette gestion est d'ores et déjà prévu ainsi que la recherche de partenaires, à condition de boucler le plan de financement. La visite s'est terminée dans l'atelier de charpente où des solives récupérées et bien rangées attendent d'être réemployées. Cet atelier modèle animé par Thomas Logel, compagnon du devoir en menuiserie et charpente, attend les amateurs de réutilisation de matériaux et de réhabilitation du patrimoine.



Les machines pour le travail du bois trouvées sur place reprennent du service.



Les dix associés de la société Imodis. (© Imodis)

(1) Élus présents à la réunion : Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin (Saverne) ; Michèle Eschlimann, 12e vice-présidente de la CeA ; Thierry Carbiener, conseiller d'Alsace ; Stéphane Leyenberger, maire de Saverne ; Patrick Bastian, conseiller d'Alsace et maire de Zehnacker et Dominique Muller, maire de Saessolsheim.

(2) « Tiers lieu » : environnements sociaux qui viennent après la maison et le travail. Plus largement sur le plan sociologique ce sont des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir, et échanger de façon informelle. Ils sont importants pour la société civile, la démocratie, l'engagement civique en termes de partage de l'espace et d'appropriation alternative.

(3) Partenariat avec l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim.

BOISERIES DES « STUBEN » À VENDENHEIM

Jean-Claude KUHN

Vendenheim est un village du Bas-Rhin exceptionnel par la diversité de l'architecture rurale qui y est encore conservée. Ainsi on y trouve, quasiment sans discontinuité, des maisons en colombage datant du milieu du 16e au milieu du 19e siècle. Les boiseries de « Stube » ne dérogent pas à cette règle. Destinées à augmenter le confort intérieur en réduisant les pertes de chaleur, elles contribuent aussi de plus en plus à embellir l'espace intérieur.

Ainsi elles sont formées de planches de sapin clouées sur le mur, le joint étant recouvert par une moulure. Elles sont ornées parfois de décors peints. Dans les angles, on peut trouver des meubles cloués sur les planches : les encoignures avec une cave (espace bas ouvert) et un portillon au-dessus. Les boiseries recouvrent ainsi les murs donnant sur l'extérieur voire une partie ou la totalité des murs intérieurs.

Dans cet article nous allons à la rencontre de trois d'entre elles. Elles datent de la fin du 17e et de la première moitié du 18e siècle, et sont ainsi les plus anciennes conservées à ce jour, à Vendenheim. La plus ancienne trace de boiserie peinte conservée que nous avons relevée est une encoignure dont subsiste la partie avec le portillon (la corniche haute et la cave ont disparu).



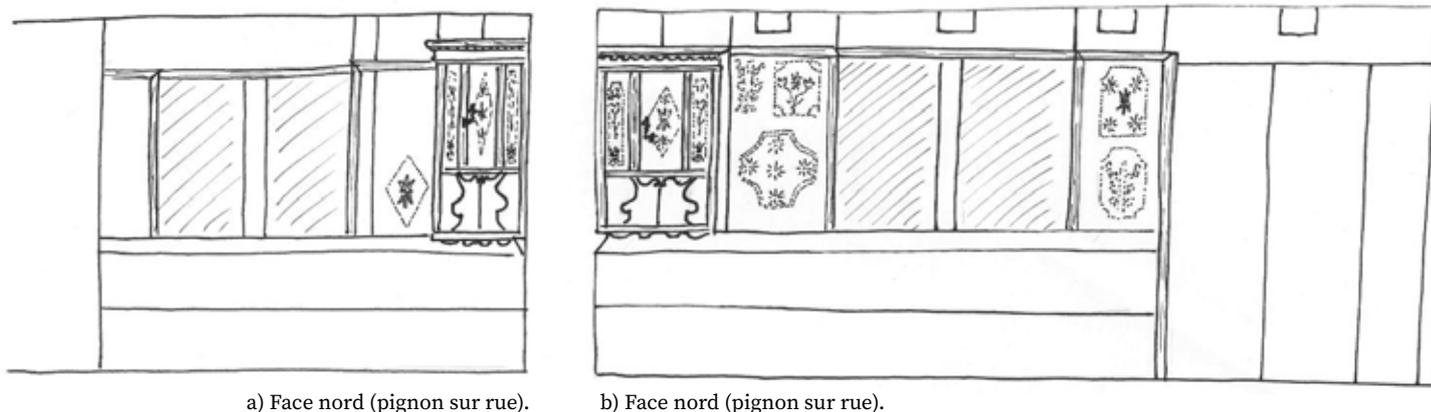
Figure 1 : Vendenheim, fragment d'encoignure (fin 17e-début 18e siècle).

Cette encoignure, au vu des pochoirs noirs utilisés, date de la fin du 17e ou du début du 18e siècle. Le meuble est constitué de larges planches et la porte est fixée au corps du meuble par des pentures intérieures. Les planches sont assemblées en tenon-mortaise avec chevilles. Les pochoirs noirs sur fond ocre-jaune sont entourés d'un cartouche rouge, lequel est mis en valeur par un décor peigné sur la partie la plus extérieure. Les pochoirs sont abstraits (panneau central, en bas) ou représentent un bouquet sortant d'un vase (panneau central et panneaux latéraux) ou encore des fleurs de lys et des oiseaux. Les mêmes motifs ont été repérés sur un coffre de Vendenheim datable de la fin du 17e ou du début du 18e siècle. Ainsi ce meuble se caractérise par une utilisation exclusive de décors au pochoir et de la teinte noire.

La deuxième boiserie est quant à elle complète. Elle était installée dans une maison de 1686. Lors de sa pose, on a condamné un fenestron d'une fenêtre triple (figure 2 a). Ceci montre que la boiserie a été posée au minimum une génération après la construction de la maison et daterait

autour de 1720-1730. Les détails observés sur la boiserie vont dans le même sens. Voyons cela :

Figure 2 : Vendenheim, boiserie vers 1720-1730, restitution.



Cette boiserie se compose de planches verticales, de même hauteur que la pièce. Le joint est recouvert d'une baguette moulurée. Dans l'angle, c'est-à-dire de la fenêtre nord à la fenêtre est, le système de planches est plus complexe.

On y observe un appui-main composé d'une poutre horizontale en profil de triangle. Sous cette poutre, on trouve des planches successives horizontales. Étant très abîmées, voire absentes à certains endroits, nous n'avons pas trouvé de traces de bancs appuyés contre. Mais il est probable qu'ils aient existé. Au-dessus de l'appui-main sont placées des planches verticales, assez larges. Dans l'angle est clouée une encoignure sur les planches.



Figure 3 : Vendenheim, boiserie vers 1720-1730, remontée au Parc de la Maison Alsacienne.

Les menuiseries de l'encoignure sont soignées alors que les peintures sont assez frustes. Des baguettes rehaussées de noir soulignent les différentes parties du meuble. Des décors bleu-gris sont peints librement (date, tulipes et cartouches), des fleurs de lys vertes sont peintes au pochoir. Les parties situées en-dehors des cartouches sont ornées de fonds peignés.

Les panneaux verticaux de part et d'autre de l'encoignure, ainsi que le panneau à droite de la fenêtre côté est, sont pourvus de peintures dans le

même style que l'encoignure. Le reste des planches est sans décor peint.

Ces trois panneaux montrent tous les styles de peinture coexistant dans le monde rural à l'époque. Ainsi les motifs sont le plus souvent inclus dans un cartouche qui est rectangulaire, avec des écoinçons, ou triangulaire (ici ils sont en bleu gris). Le grand panneau à droite de l'encoignure est constitué de trois motifs peints juxtaposés très différents l'un de l'autre (figure 4a). Le plus archaïque est l'utilisation de grands pochoirs peints en noir et symétriques, aux motifs abstraits (figure 4b).



Figure 4 : Vendenheim, boiserie vers 1720-1730, face est, entre la droite de l'encoignure et la fenêtre.
(a : vue d'ensemble, b : détail du décor au pochoir en haut à gauche).

Sur le même panneau dans la partie basse on trouve à nouveau un décor au pochoir mais d'un esprit tout à fait différent qui annonce la période stylistique qui démarre autour de 1720. Le pochoir unique est remplacé par plusieurs petits pochoirs plus simples (marguerites et fleurs de lys), verts et entourés d'un cartouche bleu-gris à écoinçons.

Enfin le dernier motif, en haut à droite, est le plus surprenant pour l'époque. On observe des tulipes avec leurs tiges peintes à main levée en gris bleuté. Le décor aurait pu s'arrêter là mais on a rajouté des pochoirs de marguerites en vert. Après 1760, les tulipes sont très prisées, mais à cette époque-là elles sont peintes en blanc sur des fonds rouges et accompagnées de marguerites au pochoir noires. La composition que nous avons sur les boiseries est donc similaire. Ces tentatives ont peut-être été éclipsées avant de resurgir réinterprétées à partir de 1760.

Le panneau à droite de la fenêtre côté est est orné de deux motifs :

- un grand pochoir noir surmonté d'un oiseau (figure 5, comparable à ce qui a été décrit pour la figure 4b),
- un ensemble de marguerites entourant une fleur de lys (figure 2b).



a

Figure 5 : Vendenheim, boiserie vers 1720-1730
face est, à droite de la fenêtre.



b

Figure 6 : Vendenheim, boiserie vers 1720-1730
face nord, à gauche de l'encoignure.

À gauche de l'encoignure subsiste un cartouche rectangulaire avec écoinçons dans lequel est inscrit un losange avec un motif au pochoir en forme de fleur de lys au centre (figure 6, identique aux pochoirs déjà décrits).

Les fonds de l'ensemble sont ocre-jaune. Cela atténue les cernes du sapin.

Ainsi, on peut noter une évolution du décor entre les deux exemples que nous venons de voir. On est passé de grands motifs noirs, exclusivement peints au pochoir, à des dessins à main levée et à de petits pochoirs. Ceux-ci s'imposeront à la période suivante comme nous le verrons dans notre troisième exemple.

Notons que le meuble d'angle était, d'après l'historiographie sur le sujet, dédié à des objets religieux (Herrgott's Winkel). Mais les décors que nous avons observés n'ont pas de connotations religieuses. Le fait que le village soit protestant n'est pas une explication, car à Reichstett (village catholique voisin) une encoignure polychrome de cette époque a également été trouvée sans motifs religieux.

La troisième et dernière boiserie intégralement conservée est datée de 1764 et nous donne un aperçu de la période suivante. La boiserie recouvre les quatre murs de la « Stube » de l'étage.

Des planches verticales et larges se succèdent avec des joints recouverts d'une baguette moulurée.

Dans un angle se trouve une encoignure. En-dessous, sont placés des bancs contre les murs.



Figure 7 : Vendenheim, boiserie datée de 1764.

L'encoignure a des menuiseries soignées. Le portillon est particulièrement remarquable de par ses panneaux en relief superposés. La peinture obéit aux canons de l'époque avec ses pochoirs blancs (tulipes, marguerites inscrites dans un losange, fleur de lys, motif abstrait central) sur fond au naturel légèrement teinté ou vert. Les cartouches faits de filets blancs et d'écoinçons verts sont entourés d'un fond pommelé.

De part et d'autre de l'encoignure sont peints deux panneaux symétriques.

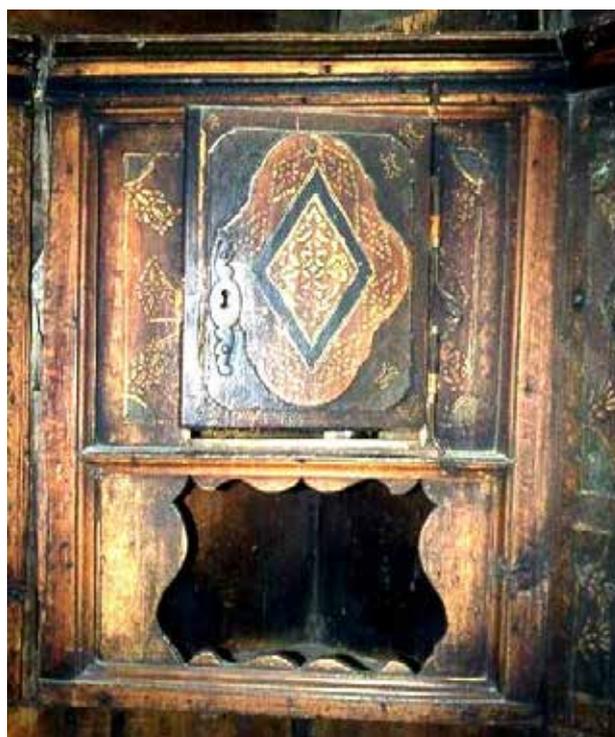


Figure 8 : Vendenheim, boiserie datée de 1764, encoignure.



Figure 9 : Vendenheim, boiserie datée de 1764, panneau peint à gauche de l'encoignure.

Chaque panneau est composé lui-même de deux motifs, l'un allongé dans le prolongement du portillon de l'encoignure et l'autre plus court en prolongement de la cave. La peinture est faite sur le même principe que pour l'encoignure. Trois pochoirs nouveaux, par rapport à ceux décrits sur l'encoignure sont à remarquer : la palmette, la marguerite à dix pétales et un autre motif de tulipe.

Les portes sont plates côté couloir (ou chambre) et sont panneautées côté « Stube ». L'intérieur du panneau est plat. Ces menuiseries sont courantes pour l'époque. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est qu'elles sont entièrement peintes côté « Stube » ! Elles portent la date de 1764.

Autre fait surprenant : les deux portes ressemblent à une façade de coffre. Le cadre est peigné. La moulure est verte. Dans le haut, le panneau intérieur est formé d'un cartouche cerné d'un liseré blanc souligné d'un fond pommelé. À l'intérieur du cartouche, sont ordonnés différents pochoirs autour d'une rosace à six branches rouges soulignées de blanc et inscrites dans un disque vert. Parmi ceux-ci deux ne sont pas sur les boiseries : la rose et la grenade. Le panneau du bas est orné de motifs plus simples avec un cartouche rectangulaire. Mais là aussi on repère un nouveau pochoir en forme de bouquet à trois tulipes.



a) Porte menant au couloir.



b) Porte donnant sur une chambre à coucher.

Figure 10 : Vendenheim, boiserie de 1764.

Ces peintures sont plus variées en teinte que les deux précédentes. Le nombre important de motifs relevés est le fait d'un peintre inventif, qui sait varier les pochoirs en fonction de l'espace à peindre, et le reflet d'une nouvelle époque stylistique.

Pour terminer, je profite de ce tour d'horizon pour constater une raréfaction des boiseries de « Stube ». Quand elles sont conservées, elles sont le plus souvent décapées sans ménagement au lieu d'être restaurées. Rien n'empêche de les démonter pour poser une isolation intérieure, et de les remonter ensuite. Je lance donc un cri d'alarme. Les éléments des deux premières « Stuben » ont pu être récupérés in-extremis et sont exposés à l'écomusée « Le Parc de la Maison Alsacienne » à Reichstett. Seule la troisième boiserie est encore en place. Or ces éléments méritent une restauration soignée. Ils font partie du patrimoine rural au même titre que le bâtiment support en lui-même.

L'ALSACE ÉTERNELLE



Berstett, 1785 (© asma)



Pfettisheim, ferme Kuhn (© asma)



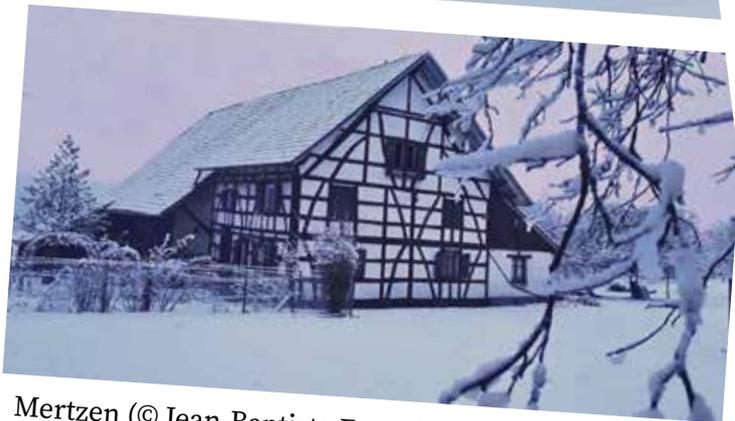
Page FB de l'asma, avril 2021



Retschwiller (© Annie Kropp Goaziou)



Ittenheim (© asma)



Mertzen (© Jean-Baptiste Fournier)



Betschdorf (© Olivier G.)



ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA MAISON ALSACIENNE